CÉREQ ENQUÊTES N°2 | 2018
Portrait Statistique Emploi Formation

Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif

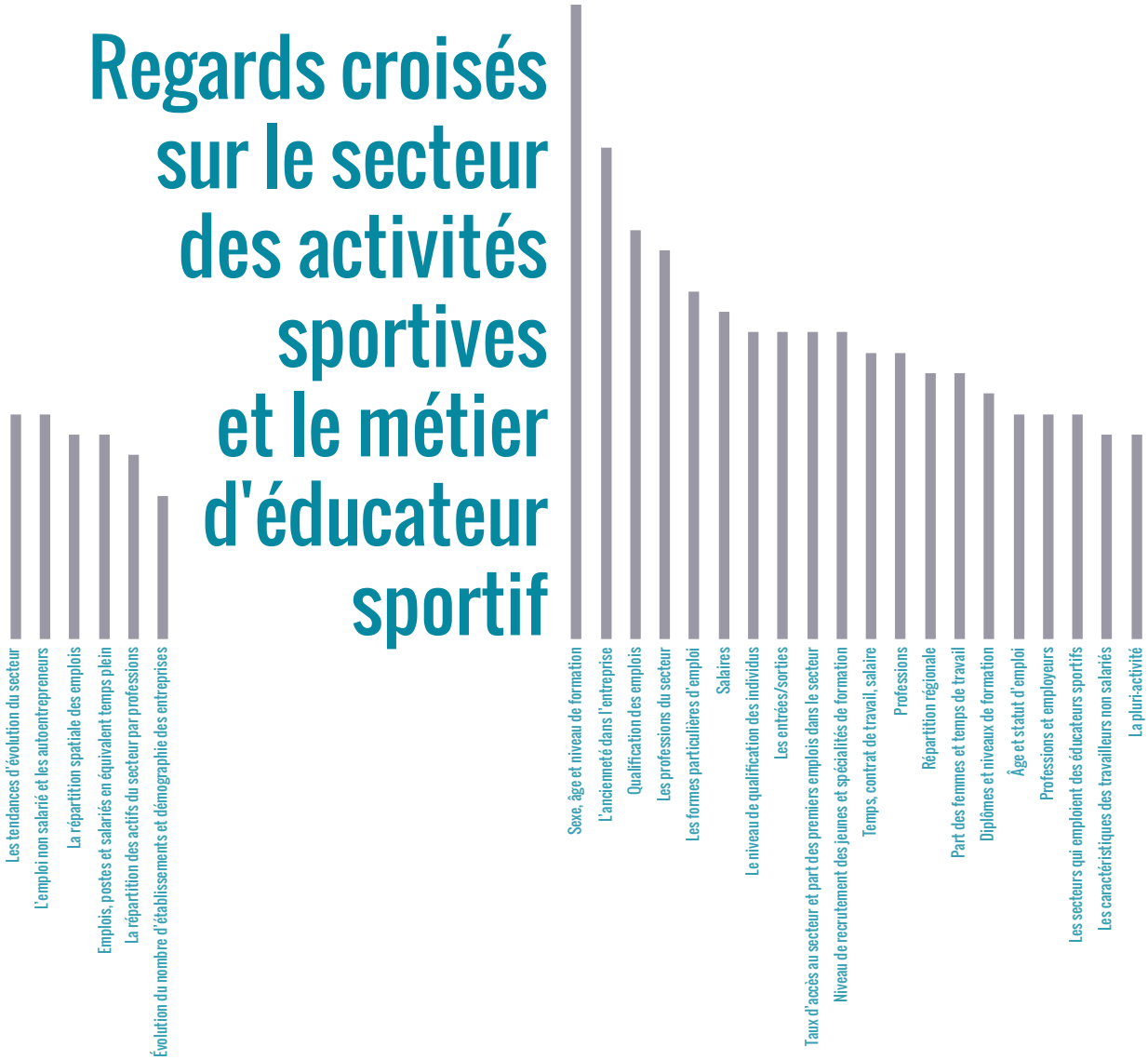

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SPORTS

Formation - Travail - Emploi
Céreq
www.cereq.fr

CÉREQ ENQUÊTES N°2|2018
Portrait Statistique Emploi Formation

Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SPORTS

Formation - Travail - Emploi Céreq
www.cereq.fr

Préface

Le Céreq est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Emploi. Expert de la formation et de l'emploi, il produit des statistiques, des études, et collabore à de nombreux travaux aux côtés des acteurs de l'éducation et de l'emploi tant au niveau national qu'international afin d'éclairer les politiques dans ces domaines.

Le ministère des Sports a confié au Céreq la réalisation d'un portrait statistique de l'emploi sportif. La notion « d'emploi sportif » dont il est question dans ce travail, comprend à la fois l'exercice des métiers de l'encadrement des pratiques sportives quel que soit l'employeur, et l'ensemble de l'emploi dans les clubs de sport et centres de culture physique, dans la gestion d'installations et l'enseignement de disciplines sportives.

L'objectif est de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs, publics ou privés, concernés par les questions d'emploi et de qualification dans le sport, un socle synthétique de connaissances et de repères quantitatifs.

Cet état des lieux caractérise les formes d'emploi sportif en croisant le secteur du sport défini par ses activités et les spécificités du métier d'éducateur sportif. Il s'appuie sur des données quantitatives issues de différentes sources de la statistique publique et se focalise sur la situation de l'emploi sportif en France métropolitaine et sur les grandes tendances d'évolution.

Il s'agit d'un outil dont la finalité est avant tout le partage d'informations, cohérentes et fiables, déclinées par grands thèmes caractéristiques de l'emploi.

En outre, sa méthodologie et sa construction facilitent les comparaisons avec la situation de l'emploi dans d'autres champs d'activités économiques pour lesquels le même type d'exercice est réalisé (cf. les données sectorielles des portraits statistiques sur le site du Céreq).

Enfin, les bases de données mobilisées dans cet ouvrage feront l'objet d'une actualisation annuelle.

Nous souhaitons que cet ouvrage permette aux lecteurs d'y trouver les informations et données synthétiques utiles et qu'il puisse contribuer au développement d'une culture partagée sur les représentations des relations formation-emploi dans le domaine de l'encadrement sportif.

Directrice des Sports
Laurence LEFEVRE

Directeur du Céreq
Didier LACROIX

Sommaire

DANS LE SECTEUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES

13 CHAPITRE 1 • LA DYNAMIQUE DE L'EMPLOI

14 Les tendances d'évolution du secteur : emplois et employeurs

16 L'emploi non salarié et les autoentrepreneurs

18 La répartition spatiale des emplois

20 Emplois, postes et salariés en équivalent temps plein

22 La répartition des actifs du secteur par professions

25 CHAPITRE 2 • ENTREPRISES ET MAIN-D'ŒUVRE

26 Évolution du nombre d'établissements et démographie des entreprises

28 Sexe, âge et niveau de formation

30 L'ancienneté dans l'entreprise

33 CHAPITRE 3 • EMPLOIS ET QUALIFICATIONS

34 Qualification des emplois

36 Les professions du secteur

38 Les formes particulières d'emploi

40 Salaires

43 Le niveau de qualification des individus

44 Les entrées/sorties

47 CHAPITRE 4 • QUAND LES JEUNES ENTRENT DANS LE SPORT

48 Taux d'accès au secteur et part des premiers emplois dans le secteur

50 Niveau de recrutement des jeunes et spécialités de formation

52 Temps, contrat de travail, salaire

54 L'emploi non salarié

56 Professions

DANS LE MÉTIER D'ÉDUCATEUR SPORTIF

59 CHAPITRE 5 • PROFESSION : ÉDUCATEUR SPORTIF

60 Répartition régionale

62 Part des femmes et temps de travail

64 Diplômes et niveaux de formation

66 Âge et statut d'emploi

68 Professions et employeurs

70 Les secteurs qui emploient des éducateurs sportifs

72 Les caractéristiques des travailleurs non salariés

74 La pluriactivité

Introduction

L'analyse des liens entre la formation reçue et les emplois occupés est au cœur des travaux du Céreq. L'objectif est de mieux saisir la complexité de la relation formation-emploi et de contribuer ainsi à modifier certaines représentations. Au premier rang de celles-ci, la vision « adéquationniste » du fonctionnement du marché du travail sur le modèle d'une équivalence stricte entre les formations et les emplois. L'exploitation des enquêtes Génération a depuis longtemps démontré que la « correspondance » entre formation initiale et emplois occupés, tant en termes de niveaux que de spécialités de diplôme, n'est pas toujours la règle, y compris pour les formations professionnelles. La question qui constitue l'arrière-plan de tous ces travaux est celle de la capacité du système de formation à alimenter les entreprises en main-d'œuvre qualifiée mais également à s'adapter aux transformations des métiers et aux évolutions de l'économie. Ce travail qui synthétise les principaux indicateurs sur l'emploi dans le secteur du sport et sur la profession d'éducateur sportif ne prétend pas étudier l'ensemble de ces mécanismes mais il fournit certains repères et informations.

L'approche est centrée sur l'observation de l'emploi et de son évolution dans le secteur du sport et sur les métiers de l'encadrement sportif contre rémunération. La méthodologie repose sur la construction d'une série d'indicateurs standardisés permettant d'avoir une connaissance des actifs occupés et de la dynamique des emplois et des entreprises dans le secteur du sport mais aussi de se situer par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Une grande partie de ces indicateurs est directement inspirée de ceux produits dans les portraits statistiques du Céreq (PSB)[1]. Ils ont été complétés afin d'aller plus loin dans l'observation de certains phénomènes et pour répondre aux spécificités du secteur du sport.

L'ouvrage présente en une trentaine de pages une variété d'indicateurs statistiques illustrés et commentés regroupés en 5 chapitres :

- Dynamique de l'emploi
- Entreprises et main-d'œuvre
- Emplois et qualifications
- Quand les jeunes entrent dans le sport
- Profession : éducateur sportif.

Il possède ainsi un double intérêt :

- En tant qu'apport d'informations statistiques sur le secteur du sport et sur la profession d'éducateur sportif ;
- En tant que document de référence avec une expertise dans le choix des indicateurs, le choix des sources, le choix des représentations graphiques pour aboutir à un diagnostic de premier niveau préalable à une connaissance plus approfondie de certains phénomènes.

[1] *Portraits statistiques de branche - Céreq.*

Définitions

n **Un secteur** regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, au regard de la nomenclature d'activité économique considérée. L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré (source : extrait Insee).
Les secteurs sont une construction administrative dans le but de réaliser des statistiques publiques. Chaque secteur est référencé dans la nomenclature d'activité française (NAF 2008, révision 2) à un niveau plus ou moins détaillé avec 5 niveaux hiérarchiques.

Le « ***secteur du sport*** » recouvre ici les activités suivantes :

8551Z : L'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs,
9311Z : Gestion d'installations sportives,
9312Z : Activités de clubs de sport,
9313Z : Activités des centres de culture physique,
9319Z : Autres activités liées au sport

n **Une branche professionnelle** correspond à un ou plusieurs secteurs d'activités, dont le périmètre est défini par une convention collective. Mais certains secteurs d'activités peuvent également recouvrir plusieurs branches professionnelles.

Le terme de profession se définit généralement par un ensemble d'emplois qui ont en commun certaines fonctions principales. Il a une acception plus large que celui de métier qui fait davantage référence aux gestes professionnels.

On considère ici la profession comme l'ensemble des personnes exerçant une même activité.

n **La nomenclature utilisée est la PCS 2003,** nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles qui a remplacé la CSP. Elle classe la population active selon des critères articulant la profession déclarée, la position hiérarchique et le statut salarié ou non.

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

Le code retenu dans l'ouvrage est le 424a « moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels » qui appartient au grand groupe des professions intermédiaires. Cette rubrique comprend des salariés et des indépendants qui assurent, *hors des établissements scolaires*, l'enseignement de disciplines sportives.

D'une manière générale cette catégorie peut rassembler des personnes relevant du secteur privé et du secteur public.

Elle regroupe deux grands types de professions :

- « les moniteurs de sports » qui enseignent des activités sportives à différents types de publics (de l'initiation au perfectionnement) : éducateurs sportifs, entraîneurs, guide de montagne, instructeur technique…
- « les sportifs professionnels » présents dans un nombre limité de sports.

Méthodologie

Pour observer et produire des données chiffrées, deux angles d'entrée ont été retenus : le secteur d'activité économique et la profession. Chacun correspond à un périmètre identifié dans les nomenclatures utilisées :

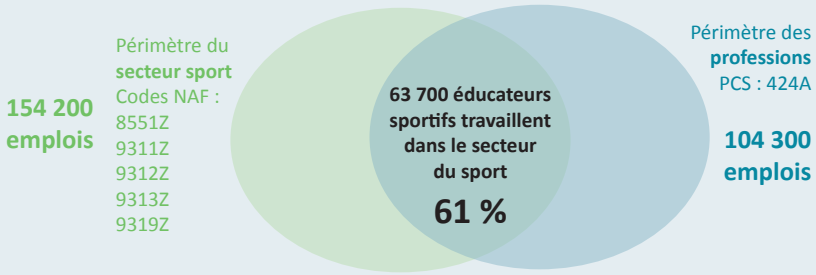

On dénombre ainsi, selon le recensement de la population 2013, 154 200 emplois occupés à titre d'activité principale dans le secteur du sport et 104 300 emplois exercés en tant qu'éducateurs sportifs. Ces derniers exercent leur activité dans différents secteurs, il sont 61 % (soit 63 700) à travailler dans le secteur du sport.

Pour la réalisation de cet ouvrage nous avons procédé en quatre phases successives :

1. **Un inventaire des dispositifs statistiques publics et une analyse de leur accessibilité.**
2. **Une sélection de données brutes et leur mise en forme.**
3. **Le choix des variables et la définition des indicateurs.**
4. **Des représentations graphiques commentées.**

Différentes sources ont ainsi été mobilisées : l'enquête Emploi et le recensement de la population de l'Insee, la base de données sectorielles des portraits statistiques du Céreq (PSB) elle-même construite à partir de diverses sources publiques (Acoss, DMMO-EMMO- DARES, enquête Génération du Céreq).

Les deux principales sources utilisées pour traiter des questions d'emploi sont les enquêtes Emploi (EE) et le recensement de la population (RP). L'intérêt du RP réside dans son exhaustivité et son inconvénient majeur dans le fait que les données relatives à l'emploi sont assez réduites. Les EE offrent plus d'informations détaillées mais elles ne concernent qu'un échantillon de la population, ce qui limite certaines exploitations pour des raisons de seuil de fiabilité. Pour augmenter la précision et garantir une bonne interprétation des données, les EE sont compilées sur trois années successives.

Le RP tout comme l'enquête Emploi sont des enquêtes réalisées auprès de particuliers. Le RP a comme objectif principal de connaitre la diversité et l'évolution de la population de la France alors que l'enquête Emploi permet d'observer de manière structurelle et conjoncturelle la situation de personnes sur le marché du travail.

La source des DADS (déclarations annuelles de données sociales) a été mobilisée pour les salaires et la question des postes annexes et non annexes.

Le champ retenu est celui de la France métropolitaine afin d'avoir des données comparables avec celles issues des PSB.

Synthèse

Selon le recensement de la population 2013, le nombre d'emplois exercés à titre d'activité principale dans le secteur du sport s'élève à 154 200 soit 0,7 % de la population active occupée au niveau national. Entre 1994 et 2015, l'emploi salarié a crû au rythme de 3,5 % par an en moyenne, soit trois fois plus vite que dans l'ensemble de l'économie. Le secteur se caractérise par un nombre de travailleurs indépendants croissant : ils représentent 16 % de l'ensemble des emplois du secteur. Plus des trois quarts sont éducateurs sportifs. Ce métier n'est cependant pas le seul dans le secteur : ainsi 23 % des emplois concernent des activités administratives, commerciales ou comptables.

L'emploi salarié du secteur se concentre majoritairement dans de petites structures : 95 % des établissements comptent moins de 20 salariés (3,2 salariés en moyenne sur l'ensemble des établissements). Les activités des centres de culture physique se sont particulièrement développées, venant gonfler le nombre d'établissements qui s'élève à 38 000 en 2015.

Le secteur du sport est attractif pour les jeunes. Il se caractérise toujours par une forte proportion d'actifs jeunes (15 % ont moins de 25 ans). Le pourcentage de jeunes ayant occupé un emploi dans le secteur du sport au cours de leurs trois premières années de vie active est plus élevé que celui observé pour la moyenne des secteurs, relativement à la part que représente le secteur du sport dans l'ensemble de l'économie. Cependant, phénomène nouveau par son ampleur, un actif sur 4 a plus de 50 ans en 2015. Bien que ce secteur soit encore souvent considéré comme masculin, la proportion de femmes (44 %) est aujourd'hui équivalente à celle observée pour l'ensemble des emplois. On retrouve cependant toujours davantage de jeunes hommes sur les tâches spécifiques d'entraînement.

L'emploi dans le secteur du sport présente des caractéristiques liées à la nature même de l'activité (temps partiel fréquent, emploi morcelé, employeurs multiples et double statut salarié/indépendant). Il faut noter que les jeunes salariés bénéficient de conditions d'emplois plus précaires que leurs aînés.

Le secteur du sport a connu une très nette augmentation du niveau général de formation de ses personnels. Si le recrutement se situe massivement au niveau IV, les diplômés du supérieur sont de plus en plus nombreux.

Toujours selon le recensement de la population, on dénombre en France 104 400 personnes exerçant le métier d'éducateur sportif à titre principal. Ils sont 60 % à travailler dans le secteur du sport, 28 % sont en emploi dans une collectivité territoriale.

Une personne sur quatre exerce son activité principale avec un statut d'indépendant. Ces non-salariés ont un profil généralement plus âgé et plus masculin que leurs homologues salariés. C'est le cas par exemple pour les éducateurs sportifs dont l'activité appartient à la famille des sport de pleine nature.

Pour l'ensemble des éducateurs sportifs, l'activité est de plus en plus à temps complet mais le temps partiel reste souvent de nature contrainte, en particulier chez les femmes : la moitié d'entre elles travaillent à temps partiel et une sur quatre souhaiterait travailler davantage.

Évolution des emplois exercés à titre d'activité professionnelle principale

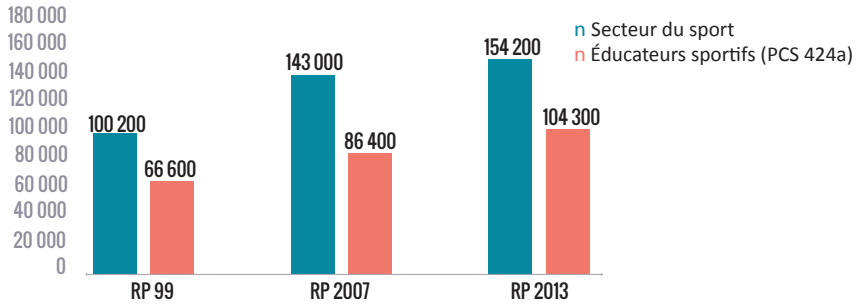

Source : recensement de la population (RP) – Insee

L'approche sectorielle : Activités économiques et emploi (Chapitres 1 à 4)

PÉRIMÈTRE

Le secteur du sport recouvre les activités suivantes :

- 8551Z : enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
- 9311Z : gestion d'installations sportives
- 9312Z : activités de clubs de sport
- 9313Z : activités des centres de culture physique
- 9319Z : autres activités liées au sport

On retiendra également les entreprises relevant des conventions collectives suivantes :

- convention collective du sport (IDCC 2511)
- convention collective du golf (IDCC 2021)
- convention collective des centres équestres (IDCC 7012)

SOURCES

- Portraits statistiques de branches du Céreq (PSB)
- Recensement de la population (RP - INSEE)
- DADS INSEE
- Enquête Génération Céreq

THÈMES

- La dynamique de l'emploi dans le sport
- Entreprises et main-d'œuvre dans le secteur du sport
- Emplois et qualifications dans le sport
- Quand les jeunes entrent dans le sport

Chapitre 1

La dynamique de l'emploi

Les tendances et évolutions du secteur : emplois et employeurs

Le taux d'emploi salarié dans le secteur du sport augmente de 3,5 % par an depuis 20 ans. Les activités des clubs de sport représentent les deux tiers des emplois du secteur.

Le volume d'emplois[1] dans le secteur du sport s'élève à 154 200 selon le recensement de la population de 2013, soit une augmentation de 54 % depuis 1999. Dans le même temps, l'ensemble des actifs occupés n'a progressé que de 13 %. Ce volume correspond à 0,59 % de la population active occupée (0,43 % en 1999).

Le nombre de salariés du secteur est de 124 300 en 2015, contre 63 700 en 1994. Ainsi entre ces deux dates, l'emploi salarié a crû au rythme de 3,5 % par an en moyenne, soit trois fois plus vite que dans l'ensemble de l'économie. Le volume d'emplois salariés du secteur du sport représente ainsi 0,7 % de l'ensemble de l'emploi salarié en France, et le nombre d'établissements employeurs 2,1 % de l'ensemble des employeurs.

Le secteur du sport semble ne pas avoir été impacté par la crise de 2008. Il fait partie au contraire des activités tertiaires qui ont vu le nombre de leurs salariés augmenter, et dans les mêmes proportions que d'autres secteurs aussi divers que le travail temporaire, les études de marché et conseil, ou encore le transport routier de voyageurs.

En 2015, les clubs de sport accueillent toujours la majorité de l'emploi salarié avec 66 % des emplois du secteur, soit près de 82 000 emplois. Cependant, cette part est en diminution, avec celle des effectifs des activités de gestion d'installations sportives. Dans le même temps, les activités des centres de culture physique (salles de musculation et de sports), dont le nombre de salariés est passé d'une soixantaine en 1994 à plus de 6 000 en 2015, et les autres activités liées au sport ont vu leurs effectifs croitre massivement et régulièrement depuis 20 ans.

Le développement de l'emploi dans ce secteur au cours des 20 dernières années s'explique par l'effet conjoint de la professionnalisation des loisirs et du goût croissant pour les activités sportives. Celles-ci ne cessent de se diversifier, en attirant un public de plus en plus large, de la petite enfance aux seniors. Le développement de l'événementiel sportif et l'organisation de manifestations sportives un peu partout sur le territoire participent également à la hausse du nombre d'emplois du secteur.

- La population active occupée représente la population active ayant un emploi. Elle comprend ici également les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :
  - exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
  - aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
  - être apprenti, stagiaire rémunéré ;
  - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
  - être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

[1] *Ces emplois sont indiqués comme étant exercés à titre d'activité professionnelle principale.*

Évolution des effectifs du secteur sport

Source : recensement de la population.
Champ : ensemble de la population active occupée, emploi occupé à titre principal.

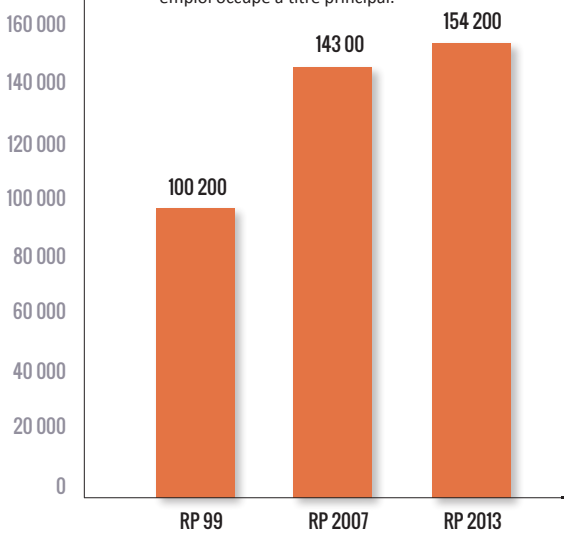

Effectifs salariés en 2015

	Secteur	Tous secteurs	Part du secteur dans l'ensemble «tous secteurs» (%)
Nombre d'établissements employeurs	38 324	*1 812 230*	2,1
Nombre de salariés	124 286	*17 764 906*	0,7

Source : base de données Séquoia de l'ACOSS et des URSSAF. Exploitation Céreq-France métropolitaine.
Champ : ensemble des cotisants du secteur concurrentiel : hors administration, éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Indice d'évolution des effectifs salariés 1994-2015 (base 100 en 1994)

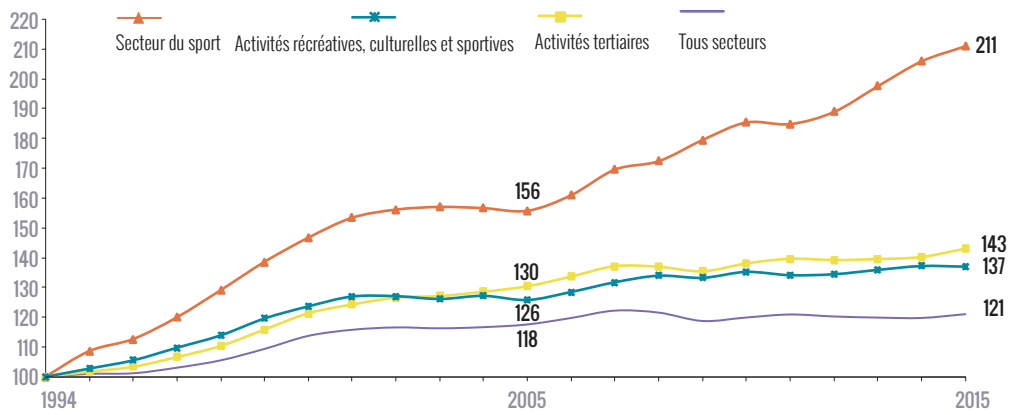

Source : base de données Séquoia de l'ACOSS et des URSSAF. Exploitation Céreq-France métropolitaine.

Évolution de la part des activités salariées dans le secteur sport

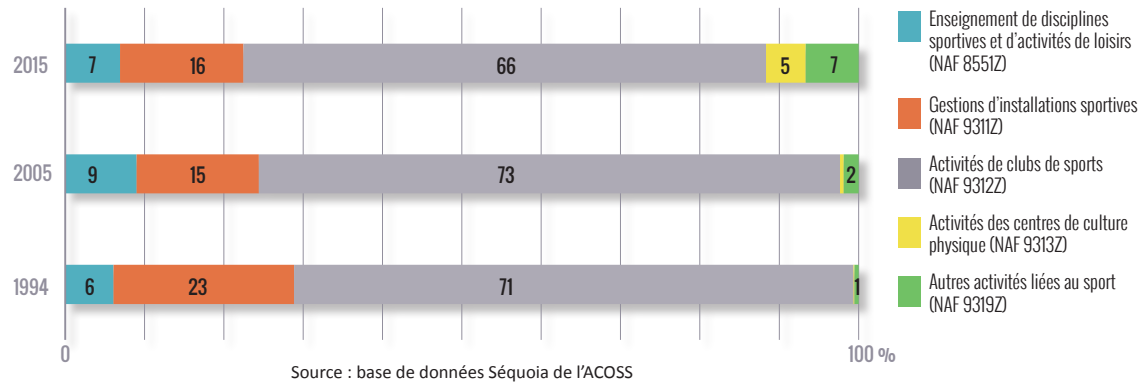

Source : base de données Séquoia de l'ACOSS
et des URSSAF. Exploitation Céreq-France métropolitaine.
Champ : ensemble de la population active occupée, emploi occupé à titre principal.

L'emploi non salarié et les autoentrepreneurs

L'emploi non salarié représente 16 % de l'ensemble des emplois du secteur et est composé à 77 % d'éducateurs sportifs. Le sport fait partie des secteurs particulièrement dynamiques en termes de croissance du nombre d'autoentrepreneurs.

La part de travailleurs indépendants dans le secteur est passée de 12 % en 1999 à 16 % en 2013 soit environ 25 000 emplois. Cette proportion est supérieure à celle observée pour l'ensemble de l'économie (11 % en France métropolitaine, restée stable au cours des 20 dernières années). Parmi ces non-salariés qui exercent leur activité principale dans le secteur du sport, les trois quarts occupent la profession d'éducateur sportif. Travailler pour son propre compte en proposant ses prestations, phénomène encore minoritaire, devient de plus en plus fréquent. Toutefois, il existe des disparités au niveau des disciplines sportives : le statut d'autoentrepreneur en particulier, dont les effectifs sont en hausse régulière, semble adapté aux contraintes du métier d'éducateur sportif (horaires décalés, saisonnalité, multi-activités…). Cependant, cette hausse semble marquer le pas en 2015. 41 % des emplois dans le secteur du sport sont occupés par des éducateurs sportifs, les deux tiers d'entre eux sont des salariés.

Le nombre d'autoentrepreneurs inscrits (« administrativement actifs »), qu'ils aient ou non déclaré un chiffre d'affaires, s'établit dans le secteur du sport à 29 100 fin juin 2015 ; ils représentent 2,7 % de l'ensemble des autoentrepreneurs. Le secteur du sport ne fait pas exception à la tendance générale et enregistre une hausse régulière du nombre de professionnels relevant de ce statut depuis 2010. Il fait même partie des secteurs les plus dynamiques en la matière, avec ceux des transports, de la santé ou encore du nettoyage.

- L'emploi total comprend l'emploi salarié et l'emploi non salarié. Sont considérées comme salariées les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non-salariés ou indépendants (terme généraliste) sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire, ils bénéficient d'un travail sans lien de subordination. Le régime fiscal et social d'autoentrepreneur n'est qu'un cas particulier de travailleur indépendant, il s'applique depuis le 1er janvier 2009.
- Les éducateurs sportifs sont repérés par la PCS 424a : moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels.
- Est considéré comme administrativement actif, un autoentrepreneur ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou non un chiffre d'affaire positif.

Part de l'emploi non salarié en France métropolitaine

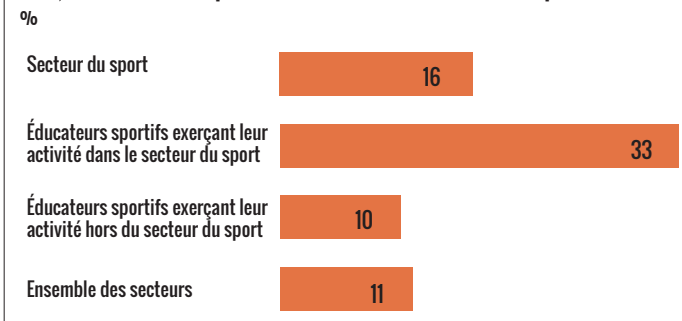

Source : RP 2013.
Champ : données France métropolitaine. Emploi occupé à titre principal.

Note de lecture

Dans le secteur du sport, on dénombre 16 % d'emplois non salariés. 33 % des éducateurs sportifs exerçant dans le secteur du sport sont non salariés, 10 % des éducateurs sportifs exerçant hors du secteur du sport sont non salariés Dans l'ensemble de l'économie, on dénombre 11 % de non salariés.

	Emploi non salarié	Emploi total
Secteur du sport	25 000 (16 %)	154 200
Éducateurs sportifs exerçant leur activité principale dans le secteur du sport	21 000 (33 %)	63 700
Éducateurs sportifs exerçant leur activité principale hors du secteur du sport	4 000 (10 %)	40 600

Source : RP 2013.
Champ : données France métropolitaine. Emploi occupé à titre principal.

Évolution du nombre de comptes administrativement et économiquement actifs dans le secteur du sport

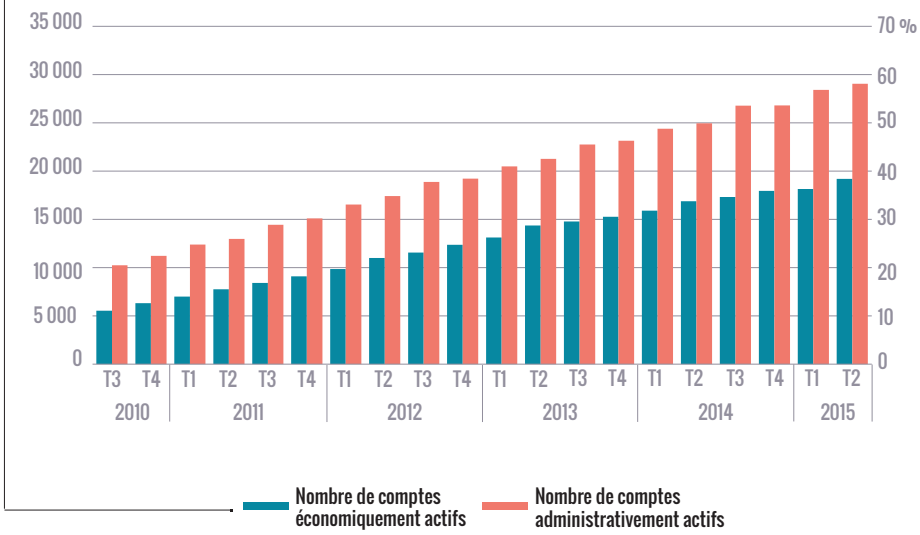

Source : Acoss-Urssaf.

La répartition spatiale des emplois

Le poids des emplois du secteur sport dans l'ensemble de la population active a été multiplié par 4,7 en 35 ans. Une augmentation régulière qui n'a pas bouleversé fondamentalement l'équilibre des régions en termes de répartition des emplois de ce secteur.

Selon le recensement de la population, le nombre d'emplois exercés à titre d'activité principale dans le secteur du sport s'élève à 154 200. Ce volume d'emplois représente aujourd'hui 0,7 % de la population active occupée au niveau national. Le secteur prend donc une importance croissante au fil des décennies (0,15 % en 1982, 0,30 % en 1990 et 0,43 % en 1999).

L'emploi non salarié (travailleurs indépendants) représente 16 % de l'ensemble des emplois du secteur sport. Il est plus important dans les régions touristiques où les éducateurs sportifs sont les plus nombreux, à savoir principalement en Rhône-Alpes où la part de l'emploi non salarié atteint 31 %, suivi de PACA, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon. À l'inverse, l'emploi salarié (y compris dans la fonction publique) est plus fréquent dans les régions du nord et nord-est (Nord-Pas de Calais, Champagne-Ardenne)

Le secteur du sport représente également 0,7 % de l'ensemble de l'emploi salarié privé et 0,9 % de l'emploi salarié privé tertiaire. Ces taux sont très homogènes d'une région à l'autre. En revanche, plus de 24% de l'emploi national salarié privé du sport se concentre dans la région Ile-de-France, suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes (13,3 %), Nouvelle Aquitaine (9,3 %), Occitanie (8,2 %), et Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,1 %) pour les plus importantes qui concentrent au total plus de 60 % de l'emploi salarié privé du secteur sport.

Répartition des effectifs salariés en 2015 (selon les anciennes régions)

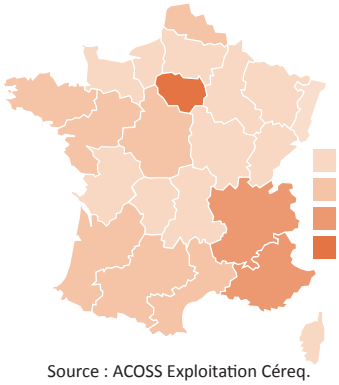

Répartition des effectifs en %
- moins de 3,7
- de 3,7 à moins de 8,1
- de 8,1 à moins de 24,4
- 24,4 et plus

Note de lecture

Dans le secteur du sport un emploi sur quatre se situe en Ile-de-France.

Répartition des effectifs salariés en 2015 (selon les nouvelles régions)

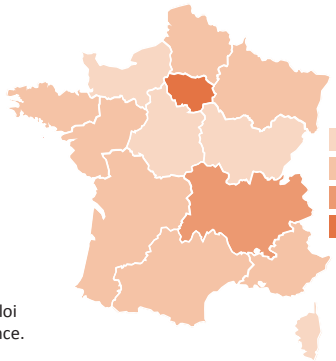

Répartition des effectifs en %
- moins de 5,4
- de 5,4 à moins de 13,3
- de 13,3 à moins de 24,4
- 24,4 et plus

Source : ACOSS Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des cotisants du secteur concurrentiel : hors administration, éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Poids du secteur du sport dans la population active régionale (anciennes régions)

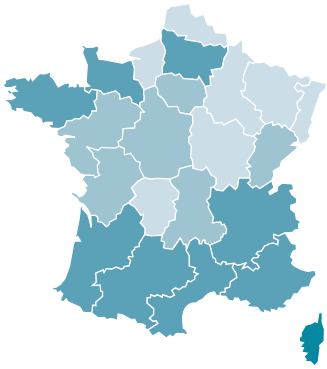

Poids en %
- moins de 0,62
- de 0,62 à moins de 0,76
- de 0,76 à moins de 1,27
- 1,27 et plus

Source : RP 2013. Exploitation Céreq - Champ : ensemble des actifs occupés exerçant un emploi à titre d'activité professionnelle principale.

Part des non-salariés du secteur sport selon les régions

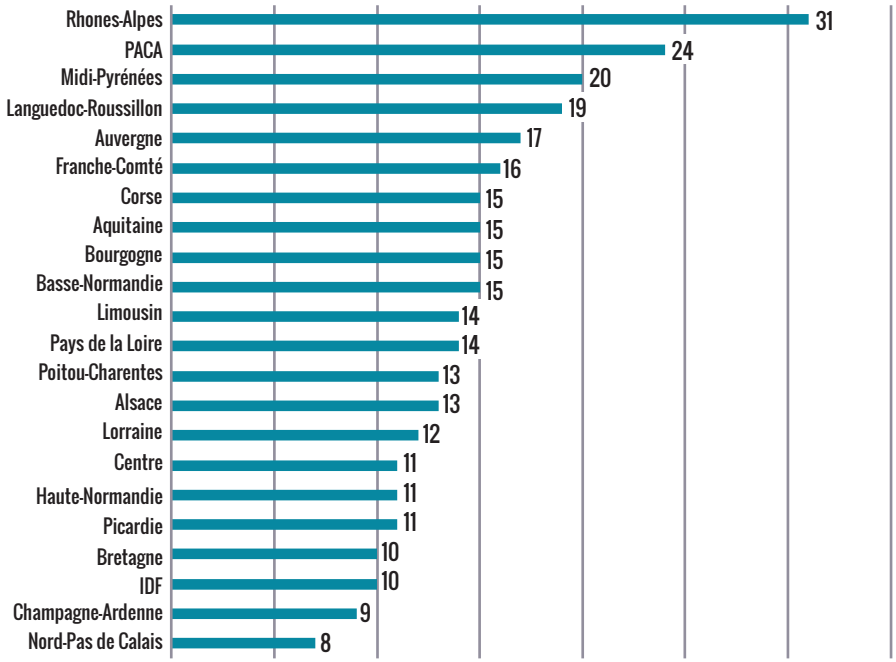

Source : RP 2013. Exploitation Céreq. Champ : ensemble des actifs occupés exerçant un emploi à titre d'activité professionnelle principale.

Emplois, postes et salariés en équivalent temps plein

(source mobilisée : DADS)

Un poste sur trois est considéré comme annexe.*
Deux tiers des postes non annexes sont des équivalents temps plein.

Le nombre de postes dans le secteur du sport est estimé à 162 000. Parmi ceux-ci, 53 000 sont considérés comme des postes annexes, soit un tiers d'entre eux, selon des critères définis en termes de salaire et de durée notamment (voir encadré).

Ces postes correspondent en réalité à un nombre de salariés moindre, sachant qu'une partie des salariés du secteur occupe plusieurs emplois le plus souvent dans des établissements différents. Selon les sources et le périmètre retenu pour le secteur du sport, le volume estimé des emplois salariés se situe entre 125 000 et 130 000. Ce chiffre concerne des salariés qui n'occupent donc qu'un seul poste qui peut, selon les critères retenus, être considéré comme annexe ou non annexe. Pour 6 salariés sur 10 environ il s'agit d'un poste non annexe. Le nombre de salariés en équivalent temps plein s'élève quant à lui à 54 108.

Dans les statistiques produites par les DADS, un poste correspond à l'emploi d'un salarié dans un établissement. Si le même salarié travaille au cours de la même année dans deux établissements distincts, il se retrouvera dans deux postes, soit un poste de travail par établissement.

Le concept de poste principal permet de ne pas compter plusieurs fois les agents occupant plusieurs postes. Le poste principal d'un salarié est le poste le plus rémunérateur.

* Chaque poste est qualifié d'annexe ou de non annexe. Un poste non annexe est défini comme tel si le volume de travail associé est « suffisant ». Si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si le nombre d'heures salariées est supérieur à 120 et que la durée de travail est supérieure à 30 jours annuels, et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5, dans le cas contraire il est considéré comme annexe (définition source Insee).

Postes de travail par convention collective

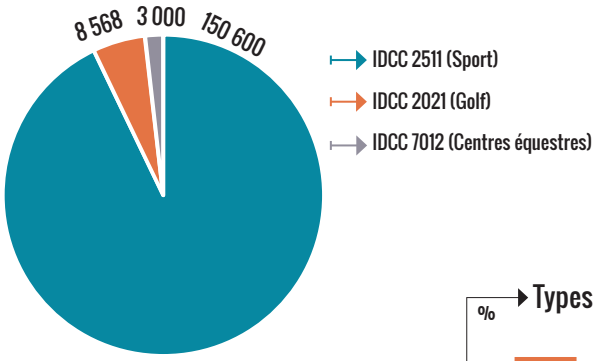

Source : Insee DADS 2014.
Champ : France entière - nombre de postes au 31/12.

L'IDCC ou identifiant de convention collective est un code unique attribué par le ministère du Travail permettant d'identifier une convention collective à laquelle sont rattachées des entreprises appartenant à un ou des secteurs d'activités différents. Les trois IDCC retenus correspondent au périmètre de la CCN du sport, du golf et des centres équestres.

Types de postes

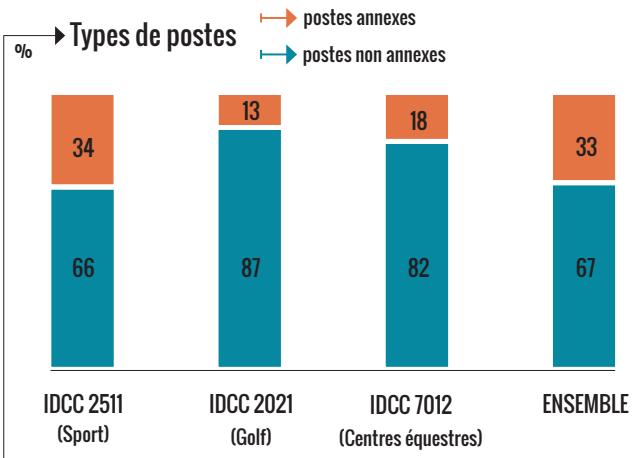

Source : Insee DADS 2014.
Champ : France entière - nombre de postes au 31/12.

Salariés occupant un poste principal

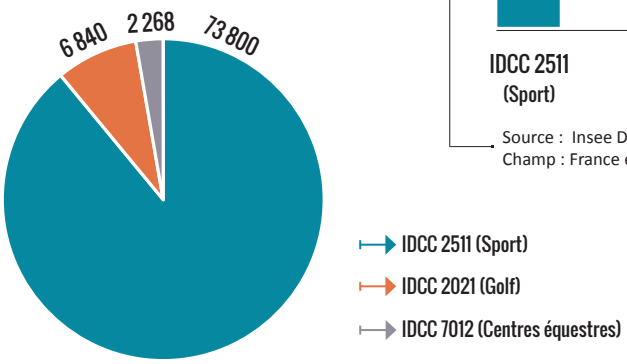

Source : Insee DADS 2014.
Champ : France entière - nombre de postes au 31/12.

Structure des emplois salariés en équivalent temps de travail

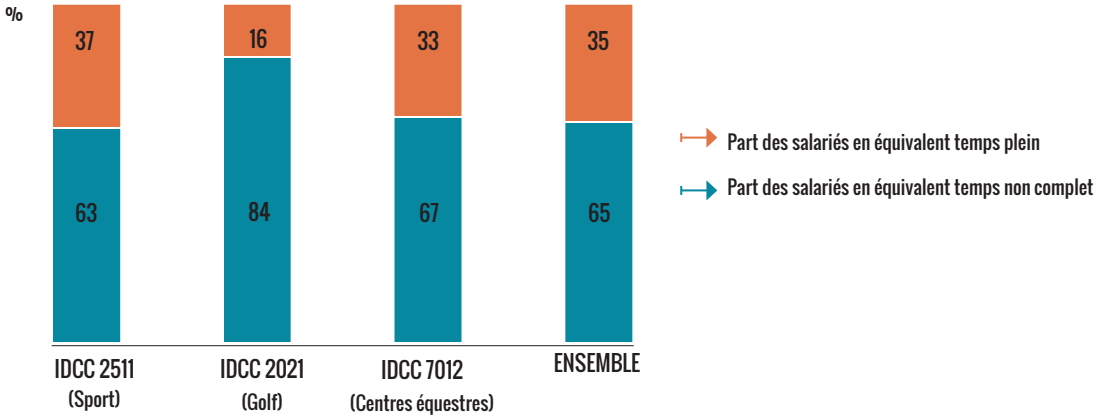

Source : Insee DADS 2014.
Champ : France entière - nombre de postes au 31/12.

La répartition des actifs du secteur par professions

Parmi les emplois occupés à titre d'activité principale dans le secteur du sport, le métier d'éducateur sportif représente 41 % de l'ensemble des professions exercées. Une proportion qui est de 77 % chez les non-salariés et de 35 % chez les salariés.

Le métier d'éducateur n'est pas le seul à être exercé dans le secteur du sport. Ainsi, s'il représente plus de trois professionnels sur quatre chez les non-salariés, il en représente à peine plus d'un tiers (35 %) chez les salariés du secteur. Le secteur du sport compte également d'autres professions pour lesquelles le coeur de l'activité ne concerne pas l'encadrement ou l'enseignement de disciplines sportives. Parmi ces autres professions, 23 % recouvrent des fonctions administratives commerciales ou comptables.

La proportion d'éducateurs sportifs varie également en fonction de l'activité. Le secteur de l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs compte un travailleur indépendant sur deux et près de 60 % d'éducateurs sportifs. Celui des clubs de sports, composé quasi exclusivement de salariés, regroupe, lui aussi, une forte proportion de moniteurs et éducateurs sportifs (1 sur 2), suivi par des agents de la fonction publique (3 emplois sur 10).

Évolution de la part des métiers dans le secteur du sport

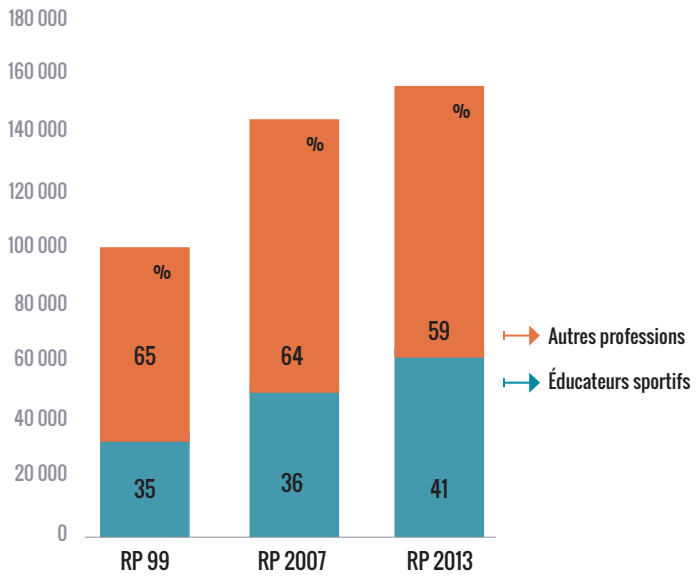

Source : RP 99-2007-2013.
Champ : ensemble des emplois exercés à titre d'activité principale.

Principales professions exercées dans le secteur du sport

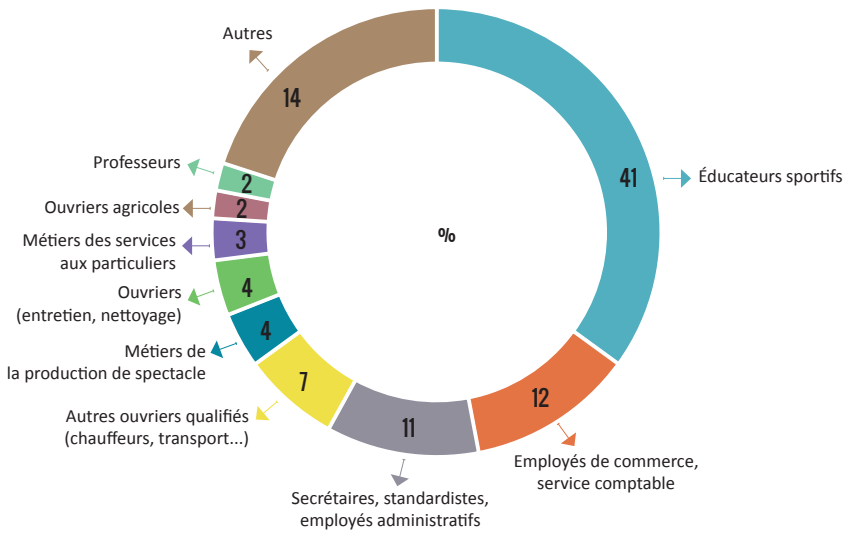

Source : RP 2013.
Champ : ensemble des emplois exercés à titre d'activité principale.

Chapitre 2

Entreprises et main-d'œuvre

Évolution du nombre d'établissements et démographie d'entreprises

En termes de démographie d'entreprises, le secteur du sport se caractérise par un développement plus fort que le reste de l'économie. L'emploi salarié sportif est majoritairement concentré dans de petites structures.

Le taux de création annuel, de l'ordre de 19 %, est supérieur de 4 points à celui observé sur l'ensemble de l'économie selon les dernières données disponibles.

La plupart des entreprises du secteur du sport survit aussi bien que dans l'ensemble de l'économie. Au-delà de trois années d'existence, le taux de survie témoigne finalement plutôt d'une certaine stabilité des entreprises du secteur. Selon les dernières données sur le suivi générationnel des entreprises créées en 2010, 72 % d'entre elles sont encore actives 3 ans après leur création (soit en 2013), chiffre équivalent à celui observé sur l'ensemble des activités tertiaires.

En 2015, on estime à 38 300 le nombre d'établissements dans le secteur du sport. Ceux-ci sont de petites structures qui emploient en moyenne 3,2 salariés, contre 3,9 en 1994.

Entre 1994 et 2015, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'établissements est de 3,9 %. L'ensemble des établissements relevant du secteur a vu leur nombre augmenter passant de 16 200 en 1994 à 38 300 en 2015.

95 % des établissements du secteur comptent moins de 20 salariés. Il s'agit là d'une donnée constante depuis les années 1980.

On dénombre 29 200 clubs de sport (NAF 93.12Z), représentant 80 % du stock d'établissements. Cette proportion est relativement stable depuis 1994. Les 81 900 salariés qui y travaillent représentent les deux tiers de l'ensemble des salariés du secteur. L'activité salariée dans les clubs de sport semble toutefois se développer au sein de structures de plus en plus importantes.

Les activités des centres de culture physique, quasiment inexistants en 1994, se sont particulièrement développées puisqu'on compte plus de 1 750 établissements en 2015.

	Taux de création annuel (1)	Taux de survie à 3 ans des entreprises (2)
Secteur du sport	19	72
Ensemble des activités récréatives et sportives	23	75
Ensemble des activités tertiaires	15	72
Ensemble des activités de la construction	16	68
Ensemble des activités industrielles	11	80
Ensemble de l'économie	**15**	**71**

Source : Insee, Démographie des entreprises, statistique au 31 décembre (cumul des années 2013 à 2015), et SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) - Génération 2010 - Portraits statistiques de branche - Céreq.

Champ : ensemble des entreprises du champ ICS (secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services) à l'exception des activités financières.

(1) Taux de création annuel = part (en %) des entreprises créées dans l'année dans l'ensemble des entreprises.

(2) Taux de survie à trois ans = part (en %) des entreprises survivantes après trois années d'existence dans le stock initial d'entreprises créées en 2010.

Évolution du nombre d'établissements

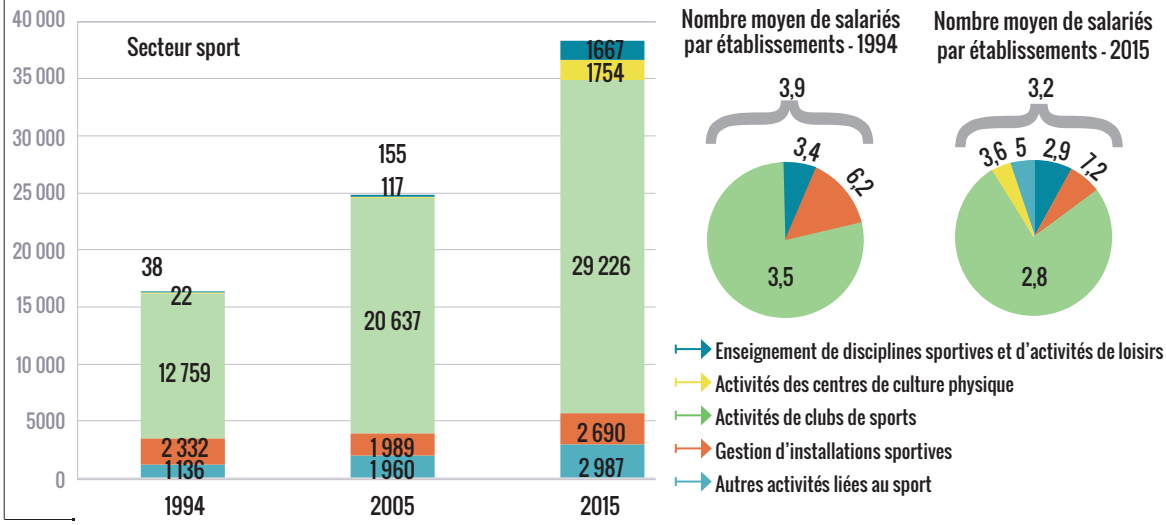

Source : UNEDIC/base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf.
Champ : établissements employeurs du secteur privé et effectif salarié associé au 31/12.
Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages.

Part des établissements du secteur sport selon leur taille

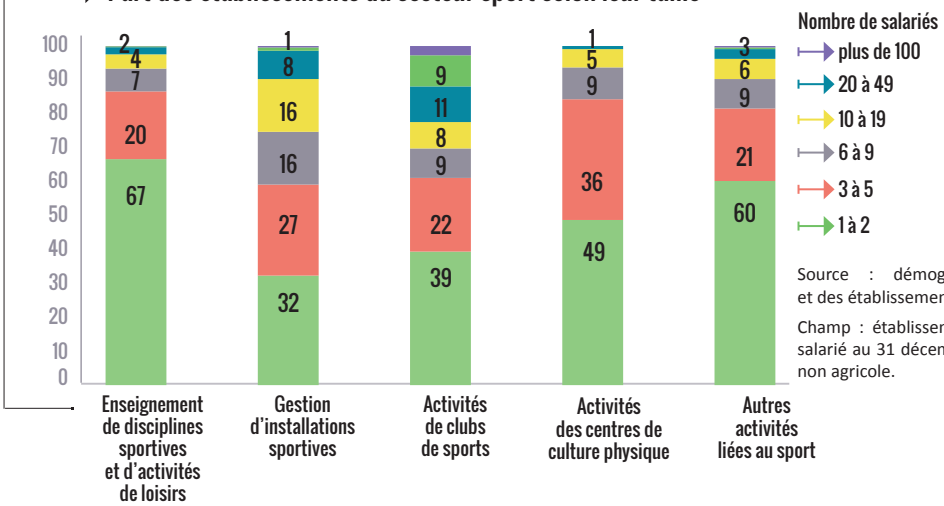

Source : démographie des entreprises et des établissements - fichier Stock 2015.

Champ : établissements ayant au moins un salarié au 31 décembre du secteur marchand non agricole.

Sexe, âge et niveau de formation

Le secteur du sport n'échappe pas au phénomène de vieillissement général de la population, à la féminisation de ses activités et à l'augmentation générale du niveau de formation.

Si le secteur du sport est toujours caractérisé par une population d'actifs jeunes (30 % ont moins de 30 ans), la part des seniors (plus de 50 ans) a nettement augmenté en 20 ans, passant de 11 % à 24 %. Aujourd'hui, un quart des salariés et non-salariés du secteur du sport a plus de 50 ans. À l'inverse, en restant stable au cours des 20 dernières années (autour des 15 %), la proportion des moins de 25 ans est une caractéristique structurelle du secteur. Ce phénomène peut avoir deux explications : d'une part, les tâches spécifiques d'entraînement sont souvent confiées aux jeunes et, d'autre part, ces derniers constituent un public cible pour les politiques d'emplois aidés mises en place par les différents gouvernements.

Aujourd'hui, la part des femmes dans le secteur du sport est équivalente à celle observée pour l'ensemble des emplois (les femmes représentent en France 44 % des emplois). Cette féminisation s'est accentuée à partir des années 90 mais affiche une certaine stabilité depuis une dizaine d'années. C'est chez les plus âgés que l'équilibre hommes/femmes est le mieux respecté.

Le secteur du sport reste cependant singulier parmi les activités de services où les femmes sont généralement surreprésentées. La part des femmes est souvent lue comme un indice de dévalorisation des emplois avec des situations professionnelles plus instables (temps partiel, statut d'emploi précaires). En ce sens, le secteur du sport présente des caractéristiques propres souvent liées à la nature même de l'activité (temps partiel fréquent, emploi morcelé, employeurs multiples et double statut salariés/indépendants).

La qualification des individus en emploi est mesurée par leur diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale ;

Les diplômes sont regroupés par niveaux définis comme suit :

- Niveau I et II : diplôme de niveau licence et plus (master, doctorat)
- Niveau III : diplôme de niveau bac+2
- Niveau IV : diplôme de niveau bac ou équivalent
- Niveau V : niveau CAP-BEP
- Niveau VI : aucun diplôme autre que brevet des collèges

Le secteur du sport, à l'instar de l'ensemble de l'économie, a connu une élévation des niveaux de qualification des individus (mesurés par le niveau du plus haut diplôme obtenu). Le ratio infra bac/supra bac est aujourd'hui de l'ordre de 25/75, il était de 40/60 il y a 20 ans. Le niveau bac apparaît comme le niveau central. On note une montée en qualification rapide ces 10 dernières années, avec un doublement de la part des niveaux I et II, phénomène que l'on constate pour l'ensemble des secteurs, mais sur une plus longue période.

Évolution de la part des femmes dans le secteur du sport

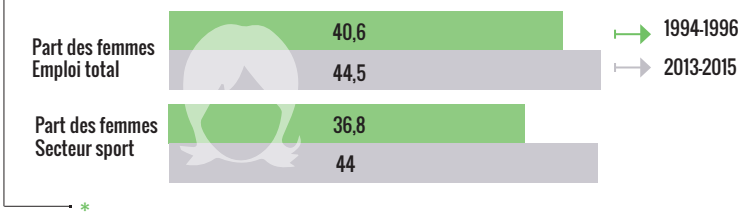

* Source : INSEE, enquête Emploi. Exploitation Céreq-PSB.

Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'État et des collectivités locales.

Part des sexes par tranche d'âge

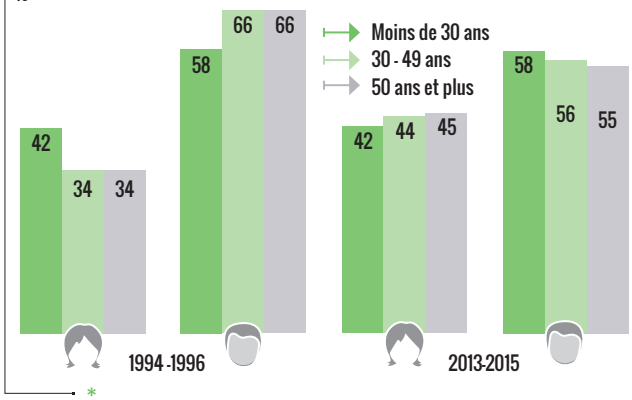

Évolution de la part des jeunes et des séniors

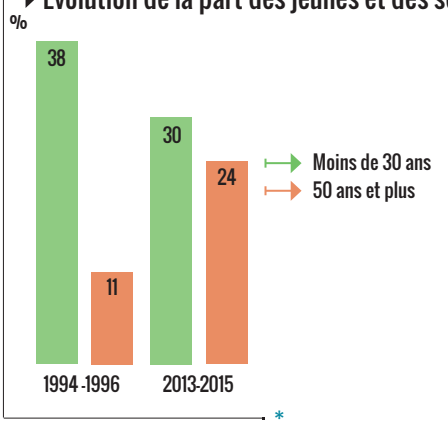

Répartition des actifs occupés par niveaux de diplômes et tranches d'âge (séniors et jeunes)

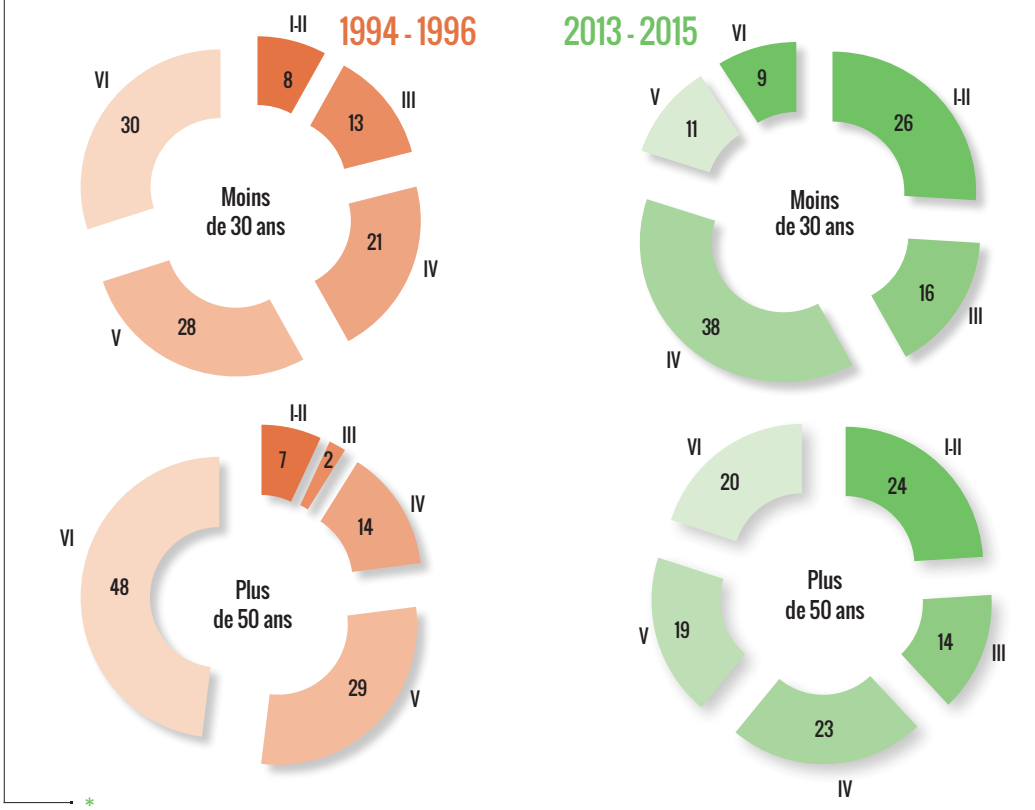

L'ancienneté dans l'entreprise

Le secteur du sport présente un turn-over important. Les salariés ont très majoritairement moins de 5 ans d'ancienneté.

L'ancienneté moyenne dans les entreprises du secteur du sport est plus faible que dans l'ensemble de l'économie. En effet, la proportion d'actifs qui ont moins de 5 ans d'ancienneté dans la même entreprise est de 58 % en 2015, alors qu'elle est de 39 % dans l'ensemble de l'économie. Parallèlement, la part d'actifs « anciens » (plus de 10 ans d'ancienneté dans la même entreprise) est de 26 %, inférieure de 16 points à celle observée là encore dans l'ensemble de l'économie.

Ce résultat tient certainement en partie à la croissance soutenue des effectifs que le secteur a connu depuis la fin des années 1990. Mais cela n'explique pas tout. En 1994, la répartition des effectifs du secteur selon ce critère d'ancienneté était déjà très atypique : la part des actifs de moins de 5 ans d'ancienneté était de 59 % et celle des anciens de 22 % et elle a peu évolué en 20 ans. Ces caractéristiques sont révélatrices d'un fort turn-over des actifs au sein du secteur.

Ancienneté dans l'entreprise	Secteur sport		Tous secteurs	
	1994 - 1996	2013 - 2015	1994 - 1996	2013 - 2015
Part des anciennetés de :				
moins d'un an	30	21	**14**	**12**
moins de cinq ans	59	58	**42**	**39**
10 ans et plus	22	26	**40**	**42**

Source : Insee, enquêtes Emploi - cumul des enquêtes 1994 à 1996 et 2013 à 2015.
Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors intérim, salariés de l'État et des collectivités locales.

Répartition selon l'ancienneté dans une même entreprise des actifs occupés du secteur sport salariés ou non

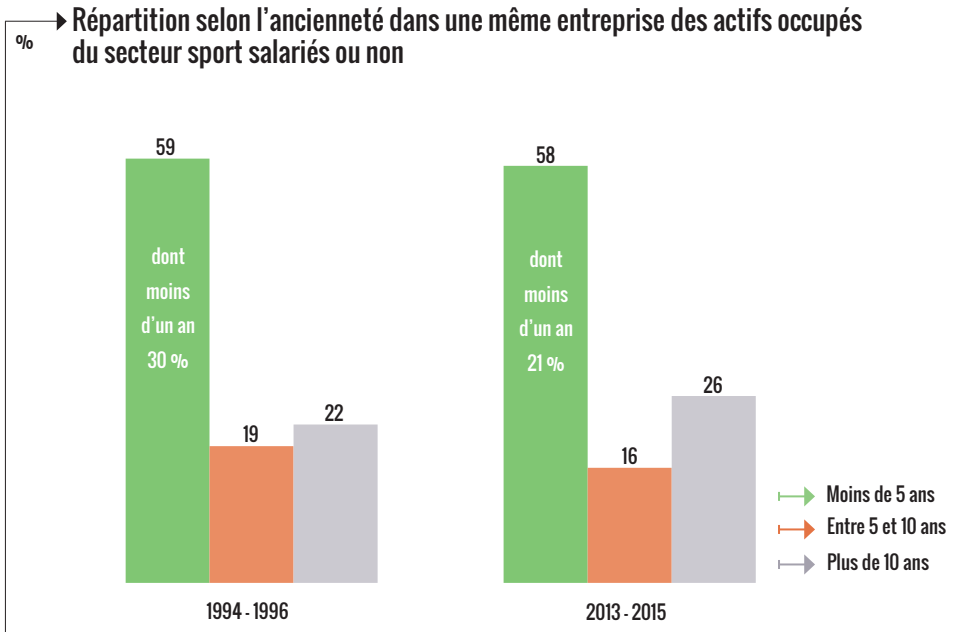

Source : Insee, enquêtes Emploi - cumul des enquêtes 1994 à 1996 et 2013 à 2015.
Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors intérim, salariés de l'État et des collectivités locales.

Chapitre 3

Emplois et qualifications

Qualification des emplois

Le secteur du sport est marqué par une part élevée des non-salariés et des professions intermédiaires. Cette particularité est directement liée à la forte représentation du métier d'éducateur sportif, seule catégorie spécifique au sport dans la nomenclature PCS.

En 2015, dans le secteur du sport, selon l'enquête Emploi, 21 % des individus déclarent exercer une activité non salariée dont 2,5 % comme indépendants employeurs. Cette proportion est bien plus élevée que celle observée pour l'ensemble des secteurs de l'économie (autour de 12 %).

Ce secteur se caractérise par une proportion particulièrement élevée de professions intermédiaires parmi ses effectifs (60 % contre 23 % pour l'ensemble de l'économie). Parmi les seuls salariés du secteur, le poids des professions intermédiaires est de 55 %. Cette prépondérance est liée à l'importance des métiers de l'encadrement sportif qui composent cette catégorie (8 emplois sur 10).

Les évolutions dans le secteur du sport se distinguent des tendances observées dans l'ensemble des secteurs de l'économie où, depuis 20 ans, l'on observe une hausse généralisée du niveau de qualification des emplois avec notamment une augmentation de la part des cadres. Dans le secteur du sport, ce poids est resté stable, inférieur de moitié en 2015 à celui observé pour l'ensemble des secteurs. L'évolution de la catégorie des professions intermédiaires est là encore sans commune mesure : son poids parmi les effectifs du secteur a enregistré une progression de 17 points entre 1994 et 2015, passant de 43% à 60%. Dans le même temps, la part des professions intermédiaires dans l'ensemble de l'économie a augmenté de 5 points passant de 18 % à 23 %. La progression de la catégorie des professions intermédiaires s'explique en particulier par une hausse parmi les salariés ; chez les non-salariés, leur proportion a peu évolué passant de 72 % en 1994 à 75 % en 2015. Ce fort accroissement s'est fait essentiellement au détriment de la catégorie des ouvriers dont la part chute de 20 % à 7 %.

La qualification des emplois est souvent appréhendée à partir des catégories socioprofessionnelles qui comportent quatre niveaux d'agrégation emboîtés. Au niveau le plus fin, un poste de la nomenclature PCS correspond à une profession, décrite par un code à 4 positions. Au niveau le plus agrégé se trouvent les groupes socioprofessionnels. Sont habituellement appelés « non-salariés » les actifs classés dans le groupe professionnel des « Artisans, commerçants et chefs d'entreprise ». Dans le secteur du sport, la mesure de l'emploi non salarié ne peut se faire à partir de ce regroupement au risque d'être fortement sous-estimée en raison de spécificités importantes. En effet, la profession d'éducateurs sportif PCS 424a, qui fait partie de la grande catégorie des professions intermédiaires représente plus de 40 % des emplois du secteur. Elle est composée d'un tiers d'actifs non-salariés (travailleurs indépendants ou salariés employeurs).

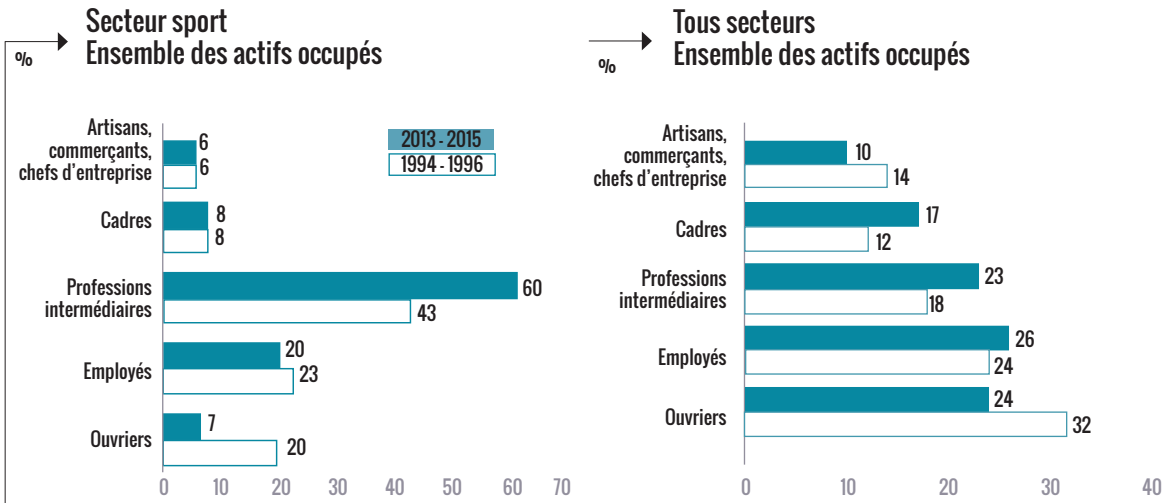

Source : Insee, enquêtes Emploi - Cumul des enquêtes 1994 à 1996 et 2013 à 2015.
Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors intérim, salariés de l'État et des collectivités locales.
Note de lecture : la PCS 424a fait partie du groupe des professions intermédiaires.

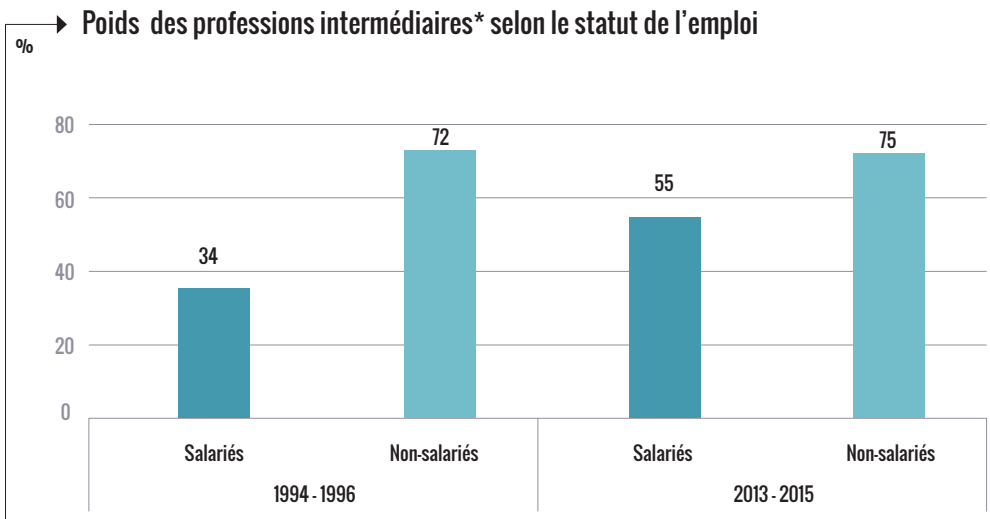

Source : Insee, enquêtes Emploi - cumul des enquêtes 1994 à 1996 et 2013 à 2015.
Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors intérim, salariés de l'État et des collectivités locales.
Note : * la PCS 424a (éducateurs sportifs) fait partie des professions intermédiaires.

Les professions du secteur

Les « professionnels de l'action culturelle et sportive » sont majoritaires dans le secteur du sport.

52 % des actifs du secteur relèvent de la famille professionnelle des « professionnels de l'action culturelle et sportive », qui inclut notamment les moniteurs et éducateurs sportifs (représentés au sein de la PCS). Réciproquement, 30 % de l'ensemble des personnes en emploi dans cette famille professionnelle exercent leur activité dans le secteur du sport.

Le secteur est donc structuré autour d'une profession « cœur d'activité ». Les autres activités peuvent être considérées comme des activités supports de nature transversale telles que le secrétariat, l'informatique, la gestion, la communication ou encore l'entretien des installations. Cette distribution rend bien compte de la structuration du secteur entre deux types d'activités auxquelles correspondent des domaines professionnels différents :

La famille professionnelle correspond au regroupement de différents emplois-types qui participent à une même finalité professionnelle. La famille d'activité professionnelle est définie au croisement d'une fiche ROME et d'un niveau de qualification.

- Les métiers de l'animation, du monitorat et de l'éducation sportive représentent plus de la moitié de l'activité du secteur et sont fortement représentés au sein des clubs de sports (19 % des actifs du secteur sport exercent leur activité en tant qu'éducateurs sportifs dans un club de sports) ;
- Les métiers de la gestion, de la communication, de l'événementiel, de l'organisation et de la logistique qui constituent un univers plus éclaté, avec des actifs qui sont généralement employés, professions intermédiaires, cadres ou chef d'entreprises.

Les cinq principales FAP (familles professionnelles) en 2013-2015 %	Secteur		Part du secteur dans l'ensemble de la FAP «tous secteurs»
	Part	Cumul	
Par ordre d'importance décroissante :			
V5Z-Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	51,9	51,9	30,2
POZ-Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés)	6,0	57,9	2,8
U1Z-Professionnels des arts et des spectacles	3,7	61,6	1,2
WOZ-Enseignants	3,5	65,0	3,0
T4Z-Agents d'entretien	3,3	68,2	0,6

Source : INSEE, enquête Emploi. FAP DARES. Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'État et des collectivités locales.
Note de lecture : 30 % des emplois de la FAP des professionnels de l'action cultuelle et sportive sont exercés dans le secteur du sport.

Répartition des actifs occupés du secteur par professions

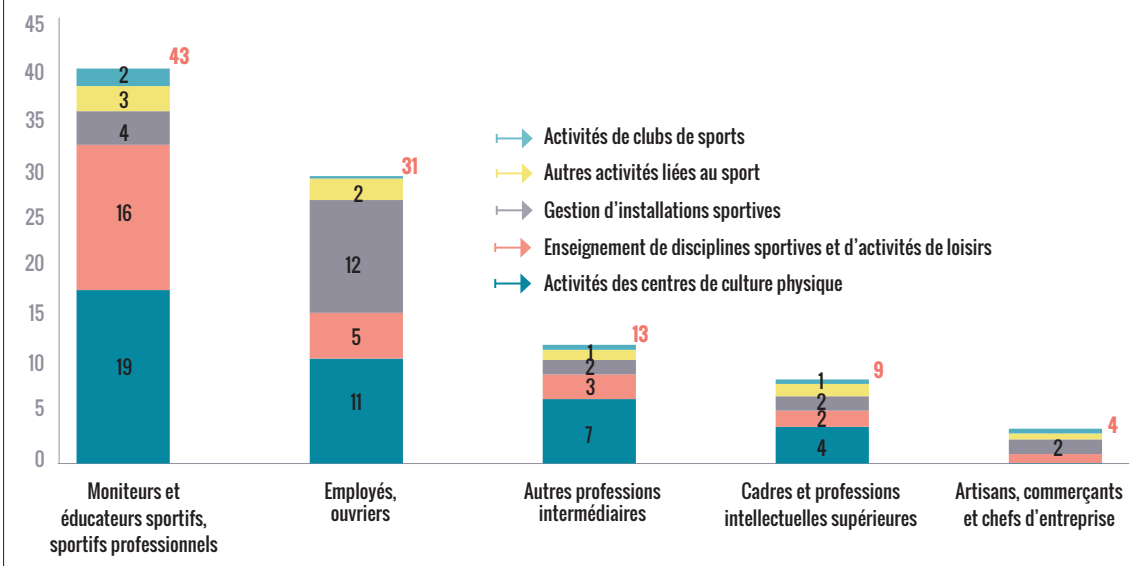

Source : INSEE, enquête Emploi. 2013-2015 Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'État et des collectivités locales.

Secteurs d'activités des moniteurs et éducateurs sportifs (PCS 424a)

Secteurs d'activités des employés, ouvriers

Secteurs d'activités des « autres professions intermédiaires »

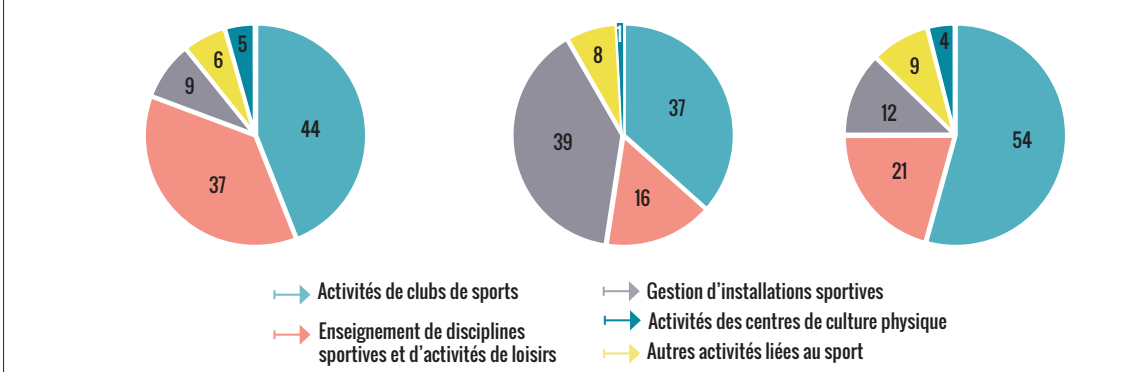

Source : INSEE, enquête Emploi. 2013-2015 Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'État et des collectivités locales.

Les formes particulières d'emploi

Près de 40 % des emplois du secteur sont à durée limitée. Pour autant, moins d'une personne sur cinq déclare exercer une autre activité professionnelle.

En 2015, le secteur du sport compte 1 salarié sur 5 en contrat à durée déterminée (CDD). Cette part, en progression par rapport à 1994 (13,8 % en 1994 contre 20,4 % en 2015), demeure légèrement inférieure à celle observée pour l'ensemble du secteur des activités récréatives culturelles et sportives (24,4 %). Elle reste élevée si on la compare avec celle de l'ensemble du secteur tertiaire (8,3 %) et avec celle de l'ensemble de l'économie (7,6 %).

Parmi l'ensemble des salariés du secteur, les emplois aidés représentent 10 % de l'emploi salarié et le travail occasionnel 6 % des emplois. Le travail à temps partiel se maintient également à un niveau élevé (34 %). Cette proportion est en légère baisse par rapport à 1994, en dépit de la féminisation du secteur.

L'emploi à durée limitée regroupe :

- les contrats à durée déterminée (CDD),
- les emplois intérimaires,
- les stages et contrats aidés,
- l'apprentissage.

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation (ex. : CUI-CAE, emplois d'avenir, contrat de professionnalisation, CIVIS, CIE...).

Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des publics cibles, telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail ou les jeunes ».

Par ailleurs, 20 % des individus déclarent exercer une autre activité professionnelle. La part de la multi-activité repérée n'a ainsi pas beaucoup évolué depuis une quinzaine d'années où on observait peu ou prou les mêmes proportions de personnes exerçant plusieurs activités professionnelles. Dans le même temps, 15 % des individus déclarent souhaiter un emploi en plus ou en remplacement d'un emploi déjà existant.

Au sein du secteur sport, CDD, emplois aidés, travail occasionnel concernent les métiers de l'encadrement sportif et en particulier la profession d'éducateur sportif. En revanche, la profession ne se distingue pas particulièrement en termes de multi-activité.

CDD et temps de travail

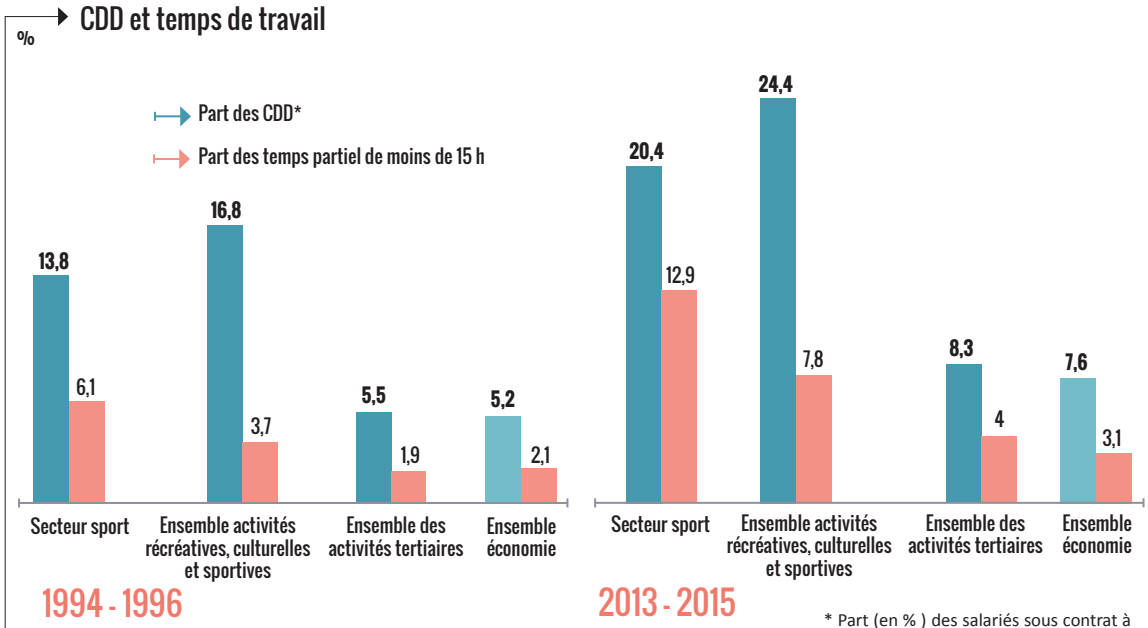

Source : INSEE. Enquête Emploi. Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des salariés (hors intérim), hors salariés de l'État et des collectivités locales.

* Part (en %) des salariés sous contrat à durée déterminée « ordinaire » dans l'ensemble de l'emploi salarié privé (hors intérim).

Les types d'emplois dans le secteur du sport

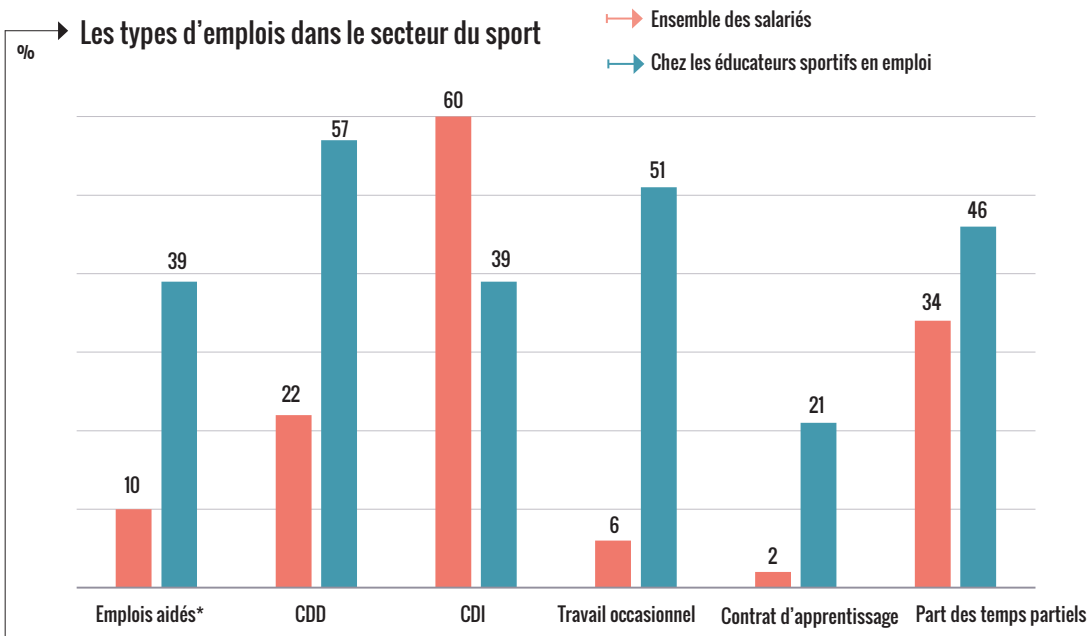

Source : DADS-2014.
Champ : ensemble des salariés - Postes non annexes.

* Les emplois CNDS ne sont pas inclus dans les emplois aidés.

Salaires

Les salaires mensuels nets moyens en équivalent temps plein dans le secteur du sport sont plus faibles, avec des écarts de rémunération entre hommes et femmes conformes à ceux observés pour l'ensemble de l'économie.

Les salaires sont en moyenne plus faibles dans le secteur du sport que dans l'ensemble de l'économie : qu'il s'agisse des postes non annexes à temps complet (30 100 € bruts par an en moyenne contre 34 700 €) ou de l'ensemble des postes en équivalent temps plein. Ce phénomène est renforcé par la structure de qualification des emplois : la part des cadres est moins importante, notamment parmi les salariés, et les moins de 30 ans représentent 30 % des personnes en emploi. Les jeunes restent moins bien payés que leurs ainés et les rémunérations augmentent également avec la taille de l'entreprise employeuse.

Pour le calcul du salaire mensuel net moyen, chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Les différences salariales observées entre les hommes et les femmes sont globalement équivalentes à celles observées pour l'ensemble de l'économie. Au sein des professions intermédiaires, celle d'éducateur sportif apparaît comme étant la plus discriminante en termes de salaire homme femme. Certes, ce constat est général et une analyse selon les spécialités sportives mériterait de préciser ces propos, mais l'information statistique mobilisée ici ne permet pas ce niveau de finesse dans les traitements.

Salaire mensuel net moyen d'un équivalent-temps plein dans le secteur du sport

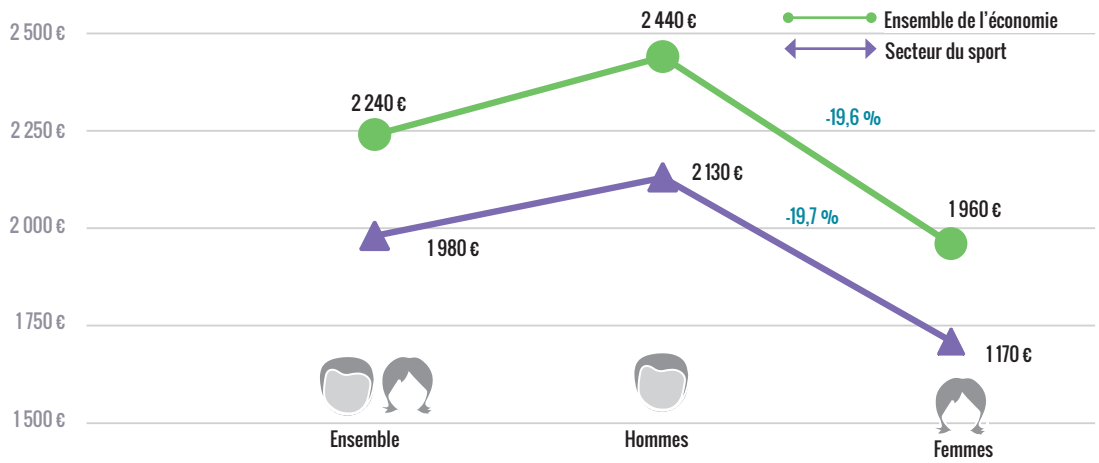

Source : DADS, 2014 - Champ : ensemble des salariés au 31/12 hors État, collectivités locales, fonction publique hospitalière, apprentis, stagiaires et emplois aidés. Note : chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. branche - Céreq.

Écart salariaux* hommes femmes dans le secteur du sport

* Pour le salaire mensuel net moyen d'un équivalent temps plein

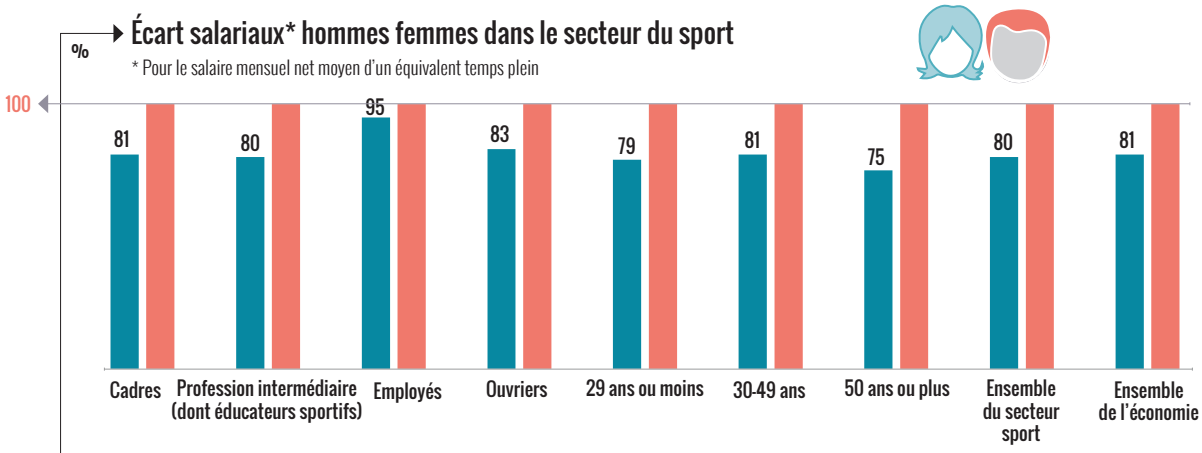

Source : DADS, 2014 - Champ : ensemble des salariés au 31/12 hors État, collectivités locales, fonction publique hospitalière, apprentis, stagiaires et emplois aidés. Note : chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Salaire mensuel net moyen d'un équivalent temps plein

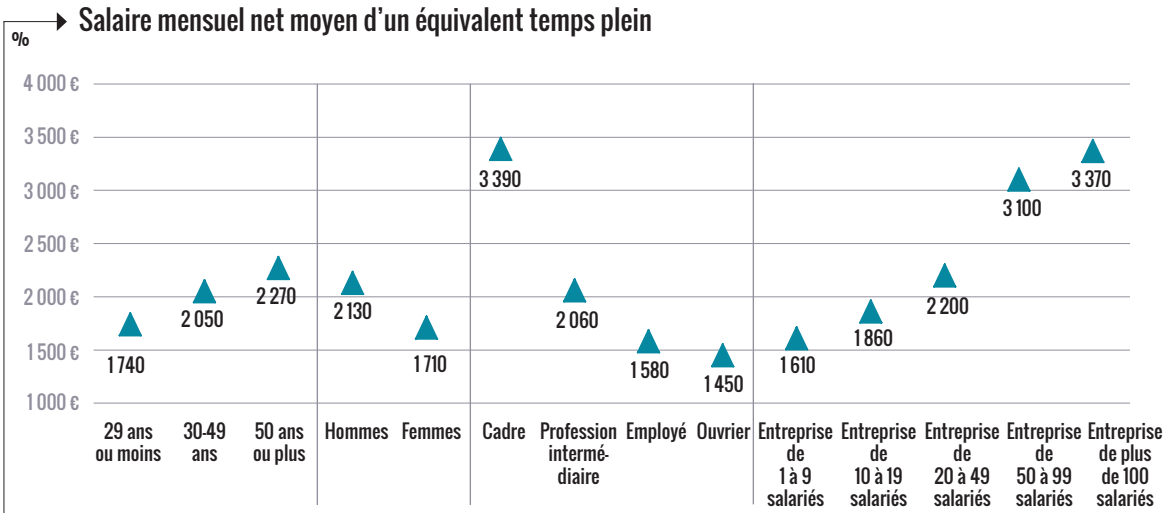

Source : DADS, 2014 - Champ : ensemble des salariés au 31/12 hors État, collectivités locales, fonction publique hospitalière, apprentis, stagiaires et emplois aidés. - Note : chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Le niveau de qualification des individus

Le secteur du sport a bénéficié d'une très nette augmentation du niveau général de formation de ses personnels. En 2015, les trois quarts des personnes en emploi ont au moins le niveau baccalauréat.

Avec 43 % des effectifs titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 ou plus, le secteur du sport se situe dans le groupe de tête des secteurs de main-d'œuvre très qualifiée, au même titre que les activités récréatives, culturelles et sportives. En tête de ce palmarès, on trouve également les secteurs de l'informatique, ingénierie, études et conseil, celui des autres activités de conseil et assistance aux entreprises, le secteur de l'éducation et de la formation, celui des activités financières et des télécommunications. Cette élévation des niveaux de qualification de la main-d'œuvre (mesurés par le niveau du plus haut diplôme obtenu) n'est pas forcément imputable à la forte proportion de jeunes dans le secteur. En effet, ceux-ci y sont généralement moins diplômés lors d'une primo-insertion. L'augmentation du niveau de formation concerne ainsi toutes les tranches d'âge et en particulier les 30-49 ans, ce qui témoigne de l'existence de retours en formation nombreux, notamment au sein de la filière professionnelle des diplômes Jeunesse et Sports.

Les diplômés du supérieur sont de plus en plus nombreux, au détriment des titulaires d'un CAP/BEP (niveau V) ou des personnes n'ayant aucun diplôme (niveau VI). Dans le secteur du sport, 11 % des actifs n'ont aucun diplôme, chiffre bien inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble de l'économie (21 % de la population active occupée n'a aucun diplôme).

Le niveau de qualification des salariés du secteur du sport est plus élevé que celui de l'ensemble des salariés, les niveaux supra bac sont significativement plus nombreux que les niveaux infra bac, ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble de l'économie. En 1994, le rapport infra bac/supra bac pour les salariés du secteur n'était pas encore dominé par les niveaux supra bac. Ainsi, les salariés du secteur les plus diplômés (niveaux I-II) ont vu leur part progresser de 17 points entre 1994 et 2015, passant de 10 % à 27 %. Les salariés de niveau IV sont les plus nombreux (30 %), leur part ayant enregistré une hausse de 10 points. Comme pour l'ensemble de l'économie, la part des salariés non diplômés dans le secteur sport a dégringolé : de 35 % en 1994, elle est passée à 11 % en 2015.

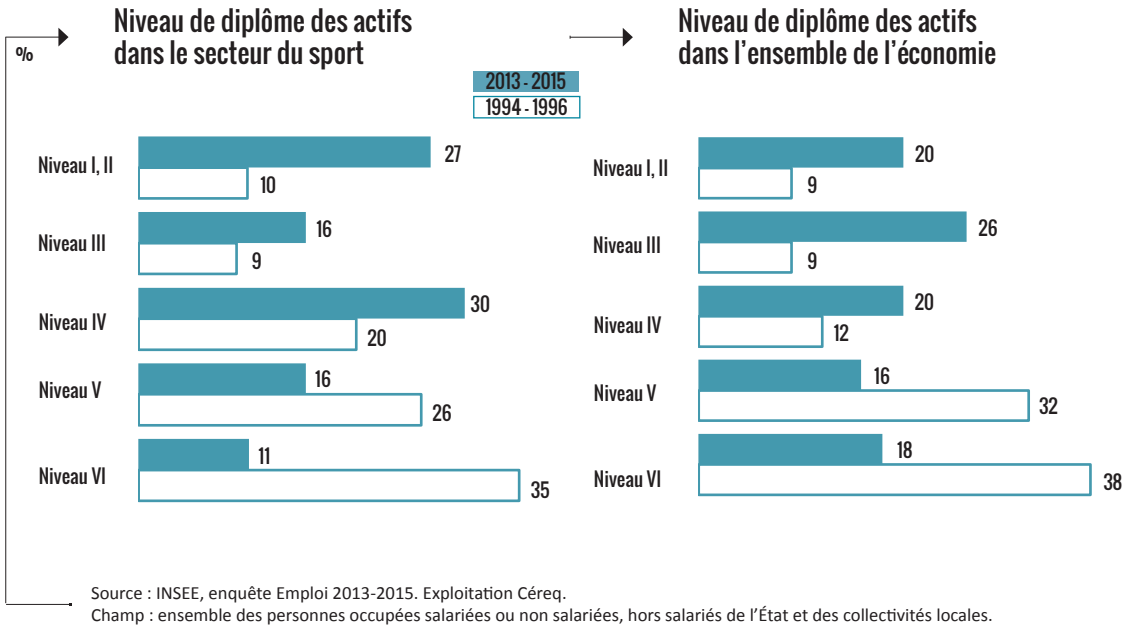

Source : INSEE, enquête Emploi 2013-2015. Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'État et des collectivités locales.

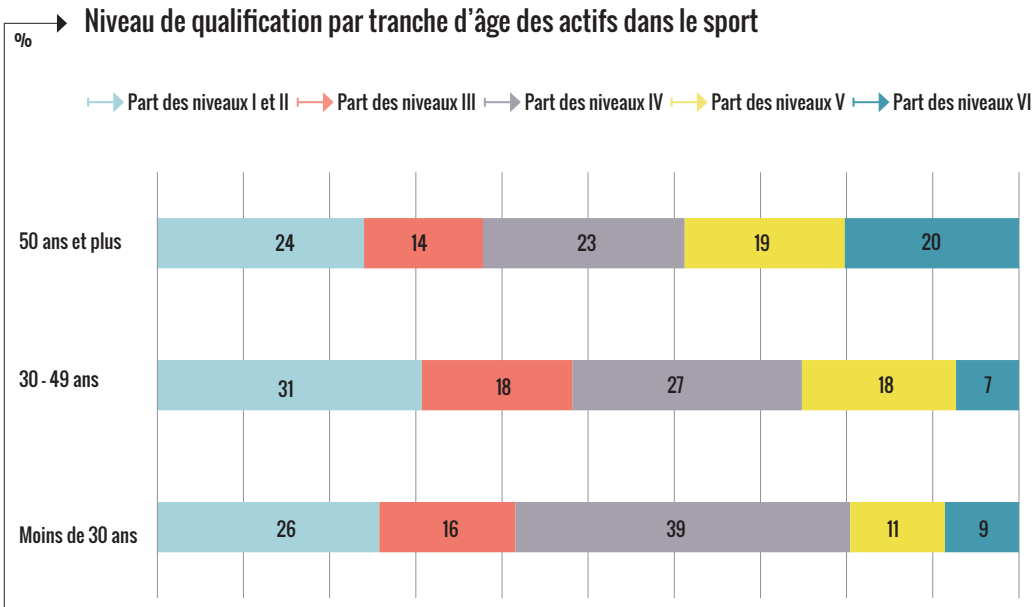

Source : INSEE, enquête Emploi 2013-2015. Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'État et des collectivités locales.

Les entrées / sorties

Le taux de rotation de la main-d'œuvre dans le secteur du sport est élevé mais ce n'est plus une caractéristique distinctive. Les recrutements en contrat à durée déterminée représentent 85 % des entrées dans les établissements de 10 salariés ou plus du secteur.

Le taux de rotation de la main-d'œuvre est certes élevé dans le secteur du sport. Cependant, comparativement à celui de l'ensemble des secteurs, qui a fortement augmenté au cours de la décennie, ce dernier est resté stable devenant ainsi conforme à la moyenne observée. Les effectifs tournent aussi plus vite dans les petites entreprises qui sont les plus nombreuses. La dynamique professionnelle du secteur puise ainsi à la fois dans l'expansion (taux de création d'entreprises de 19 %) et dans la rotation de la main-d'œuvre. À noter que les taux d'entrée et de sortie sont particulièrement réduits par rapport au secteur plus large de l'ensemble des activités récréatives, culturelles et sportives nettement plus instable, où le volume des flux tournants est plus important que celui des stocks d'emploi avec des taux de rotation dépassant allègrement le 100 %.

Le taux de rotation de la main-d'œuvre (ou turnover) est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Il se définit par le total des entrées et des sorties divisé par deux et ramené aux effectifs salariés.

Secteur du sport

%

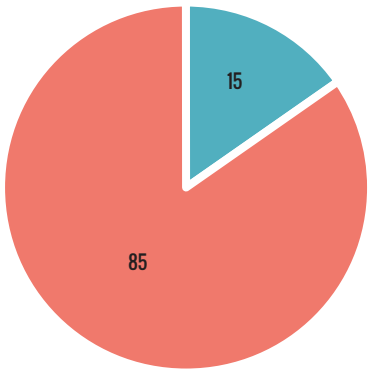

Part des embauches sur CDI

Part des embauches sur CDD

Motifs de sortie de l'emploi

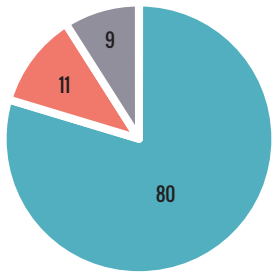

Fin de CDD

Démission

Autres motifs (licenciements)

Tous secteurs

%

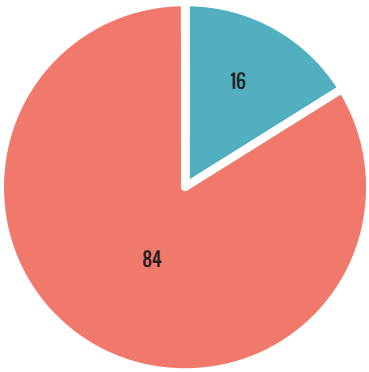

Part des embauches sur CDI

Part des embauches sur CDD

Motifs de sortie de l'emploi

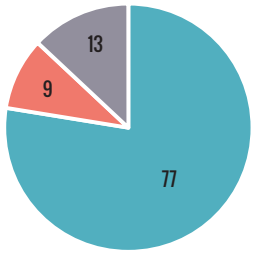

Fin de CDD

Démission

Autres motifs (licenciements)

Source : DMMO-EMMO. Fichier DARES portant sur l'ensemble de mouvements de main-d'œuvre (entrées et sorties des établissements) de l'année n. Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'État et des collectivités locales.

Ratios d'entrées / sorties hors transferts entre établissements d'une même entreprise	Secteur sport %		Tous secteurs %	
	2001-2003	2012 - 2014	2001 - 2003	2013-2014
Taux de rotation de la main-d'œuvre*, dont :	67	66	37	59
Établissements de moins de 50 salariés	58	65	40	62
Établissements de 250 salariés et plus	31	36	31	43

Source : MMO-EMMO. Fichier DARES portant sur l'ensemble de mouvements de main-d'œuvre (entrées et sorties des établissements) de l'année n. Exploitation Céreq.

Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'État et des collectivités locales.

*Taux de rotation de la main-d'œuvre = turn-over [soit {[(E + S) / 2] / EFF} * 100 , avec E = flux d'entrée (hors transferts), S = flux de sortie (hors transferts) et EFF = effectifs salariés].

Chapitre 4

Quand les jeunes entrent dans le sport

Taux d'accès au secteur et part des premiers emplois dans le secteur

La comparaison des taux sectoriels d'accès des jeunes sortant de formation initiale témoigne d'une réelle attractivité du secteur du sport.

Le secteur du sport représente 0,6 % de la population active occupée. Il est souvent présenté comme un secteur qui embauche une main-d'œuvre juvénile, c'est ce que confirment les données de l'enquête Génération du Céreq. Avec un taux d'accès des jeunes sortant de formation initiale de 1,6 %, il témoigne d'une réelle attractivité pour les actifs les plus jeunes. Par ailleurs 1,4 % des jeunes de la génération 2010 sont en emploi dans le secteur du sport en mars 2013.

Le taux d'accès au secteur du sport correspond au % de jeunes ayant occupé un emploi dans le secteur au cours de leurs trois premières années de vie active, parmi l'ensemble des jeunes sortants du système éducatif une année donnée.

Sont considérés comme « post initiaux » des jeunes sortant de formation mais ayant déjà interrompu leurs études auparavant pendant au moins un an.

Parmi ces jeunes, la population des primo-sortants de formation initiale n'est pas à elle seule représentative des modes d'accès au secteur du sport. Celui-ci est également alimenté par des jeunes ayant eu un parcours moins linéaire avec parfois des expériences professionnelles préalables ou des réorientations en formation suite à un premier arrêt des études. De façon générale, les jeunes qui s'orientent vers le secteur du sport sont plus expérimentés, que ce soit par leur profil (sortants de formation post-initiale) ou par l'acquisition d'une expérience professionnelle acquise pendant la période de formation. Un quart des jeunes sortant de formation initiale en emploi dans le secteur du sport occupait un emploi pendant leurs études et dans la moitié des cas celui-ci était en rapport avec la formation suivie. Ces chiffres, qui sont plus élevés que ceux observés d'une façon générale, peuvent témoigner également d'un choix d'orientation plus affirmé que pour d'autres secteurs où la formation vient valider des compétences requises notamment dans le cadre d'un exercice réglementé de la profession.

Part des jeunes en emploi selon les secteurs trois ans après la fin de leurs études

%

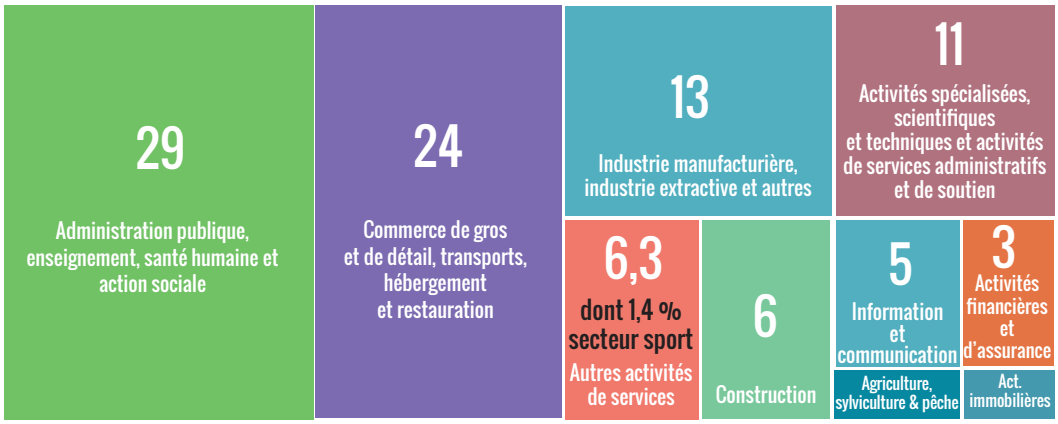

Accès des jeunes au secteur	%
Taux d'accès au secteur sport	1,6
Part des jeunes dans le secteur en mars 2013, dont :	1,4
n'ont connu que cet emploi	43,9
ont eu plusieurs emplois dans le même secteur	13,9
ont exercé dans différents secteurs	42,2

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.
Champ : jeunes sortis du système éducatif (y compris l'apprentissage) en 2010 ayant occupé au moins un emploi dans le privé durant leurs trois premières années de vie active.

Attention : ici les intérimaires sont classés dans l'activité de l'entreprise utilisatrice.

Niveau de recrutement des jeunes et spécialités de formation

Le recrutement des jeunes qui travaillent dans le secteur du sport se situe massivement au niveau IV.

38 % des jeunes en emploi dans le secteur du sport trois ans après leur sortie de formation initiale sont titulaires d'un diplôme de niveau IV (équivalent au baccalauréat). C'est sur ce niveau intermédiaire que se font massivement les recrutements chez les jeunes, même si une proportion équivalente provient de l'enseignement supérieur. Parmi ce niveau IV, on retrouve notamment des jeunes titulaires d'un diplôme professionnel délivré par le ministère des Sports (BPJEPS). L'élévation rapide observée du niveau de formation des personnes en emploi (cf. chapitre 3), toutes tranches d'âge confondues, semble ainsi à la fois attribuable à des retours en formation en particulier dans la filière Jeunesse et Sport (DEJEPS et DESJEPS) et à une hausse des embauches de jeunes sur des niveaux supérieurs. Le secteur du sport recrute, parmi les jeunes sortants de formation initiale diplômés de l'enseignement supérieur, 38 % de sortants issus de la filière STAPS. Viennent ensuite les spécialités sciences économiques et de gestion avec 24 % des recrutements du supérieur.

Le baccalauréat est classé dans le groupe des diplômes du secondaire bien qu'il soit en réalité le premier diplôme de l'enseignement supérieur.

On appelle « post-initiaux », des jeunes ayant obtenu un diplôme professionnel délivré par le ministère des Sports après une première interruption d'études. Ce sont en fait des jeunes qui retournent en formation après la fin de leur formation initiale.

Les sortants de formation initiale sont des jeunes qui n'ont jamais interrompu leurs études avant l'obtention ou non de leur diplôme.

Les jeunes titulaires d'un diplôme professionnel du ministère des Sports qui travaillent dans le secteur du sport peuvent être classés en deux catégories aux caractéristiques différentes, notamment en termes de parcours de formation : les sortants de formation initiale et ceux dits « post-initiaux ». Les premiers se caractérisent par des niveaux de formation initiale plus faibles, les trois quarts d'entre eux sont diplômés du secondaire, ils se forment à un BPJEPS dans la continuité de leurs études secondaires, à peine 2 % sont diplômés d'un baccalauréat. À l'inverse, les sortants dits « post initiaux » sont plus du tiers à être diplômés de l'enseignement supérieur long et 53 % d'entre eux sont déjà titulaires d'un autre diplôme dans le champ du sport ou de l'animation (y compris diplôme fédéral).

Plus haut diplôme des jeunes en emploi

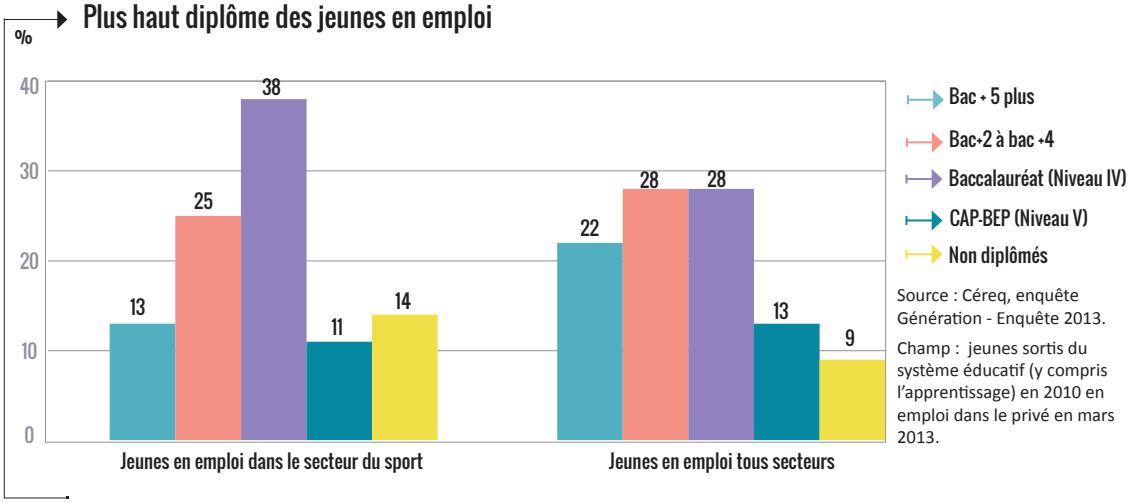

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.

Champ : jeunes sortis du système éducatif (y compris l'apprentissage) en 2010 en emploi dans le privé en mars 2013.

Plus haut diplôme de niveau IV obtenu

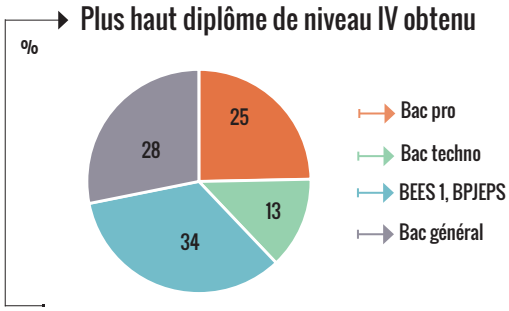

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.

Champ : jeunes sortis du système éducatif (y compris l'apprentissage) en 2010 en emploi dans le privé en mars 2013.

Principales spécialités de formation du plus haut diplôme pour les diplômés du supérieur

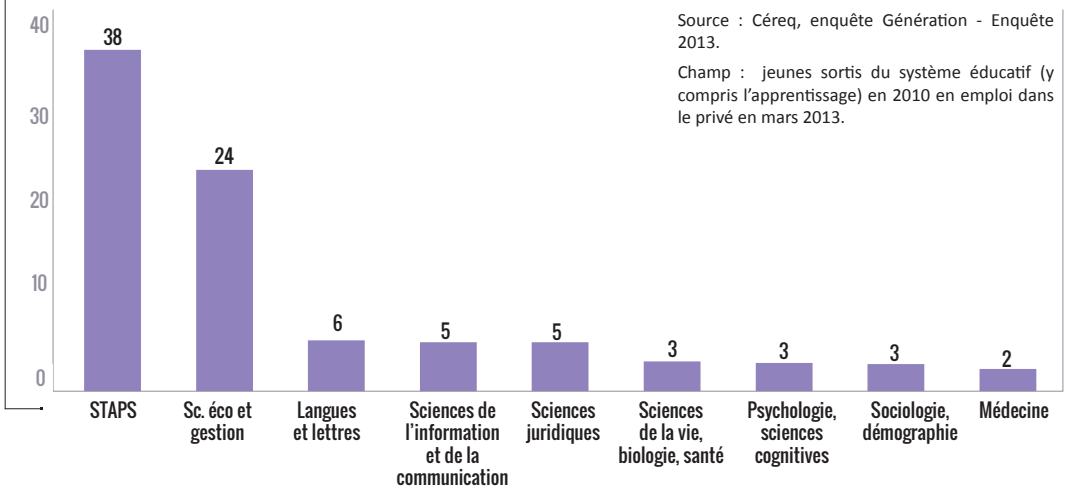

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.

Champ : jeunes sortis du système éducatif (y compris l'apprentissage) en 2010 en emploi dans le privé en mars 2013.

Niveau de diplôme des titulaires d'un BPJEPS obtenu en formation initiale

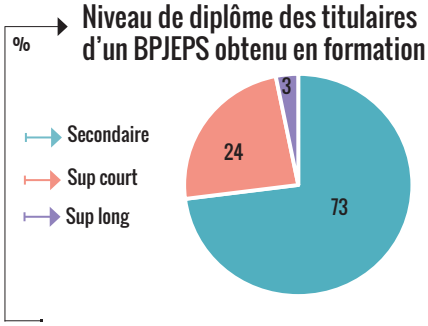

Niveau de diplôme des titulaires d'un BPJEPS obtenu en formation post-initiale

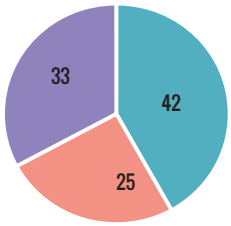

Sources : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.

Champ : jeunes ayant obtenu un diplôme du ministère des Sports en emploi dans le secteur du sport en mars 2013.

Temps, contrat de travail, salaire

Les jeunes salariés dans le secteur du sport bénéficient de conditions d'emploi plus précaires à la fois que leurs aînés et que l'ensemble des jeunes de leur génération. Plus de contrats à durée déterminée, plus de contrats aidés, et des temps partiels plus faibles.

Le secteur du sport est fortement marqué par l'existence de contrats à durée déterminée. Ce constat est encore amplifié pour les jeunes qui accèdent au secteur en primo-insertion. Après trois années de vie active, 17 % d'entre eux sont stagiaires ou bénéficient d'un contrat aidé et 29 % occupent un CDD ou un emploi saisonnier. Moins d'un sur deux (48 %) bénéficie d'un contrat à durée indéterminée alors que c'est le cas pour 61 % des jeunes tous secteurs confondus. Si l'emploi indépendant est légèrement plus faible que celui observé pour l'ensemble des actifs du secteur toutes tranches d'âge confondues, il reste néanmoins, chez les jeunes du secteur sport, bien supérieur à celui observé pour l'ensemble des secteurs (12 % contre 7 % dans l'ensemble de l'économie).

Une autre caractéristique des emplois du secteur est le fort taux de temps partiel : 38 % en moyenne (dont 13 % de moins de 15 h) contre 18 % dans l'ensemble de l'économie. Ce temps partiel est plus faible chez les jeunes (31 % chez les moins de 30 ans contre 61 % chez les plus de 50 ans). Chez les primo-entrants, il atteint 43 % lors du premier emploi et se stabilise à 25 % au bout de trois années passées sur le marché du travail, ce qui le rend tout de même supérieur à celui observé pour l'ensemble de l'économie.

D'une façon générale, le secteur du sport offre aux jeunes débutants des salaires plus faibles que ceux observés en moyenne dans l'ensemble de l'économie. Les écarts les plus notables se retrouvent chez les plus diplômés (1 840 euros pour le salaire médian dans le secteur du sport contre 2 170 euros pour l'ensemble des secteurs).

Le salaire net médian comprend le salaire mensuel ainsi que les primes déclarées par les individus.
Les contrats aidés regroupent notamment les CUI-CAE et les emplois d'avenir.

Niveau I et II : diplôme de niveau bac+3 et plus, licence, master, doctorat, grandes écoles

Niveau III : diplôme de niveau bac+2 (BTS, DUT…)

Niveau IV : diplôme de niveau baccalauréat ou équivalent

Niveau V : CAP, BEP ou diplôme de ce niveau

Niveau VI : aucun diplôme

Contrats de travail des jeunes salariés recrutés dans le secteur du sport

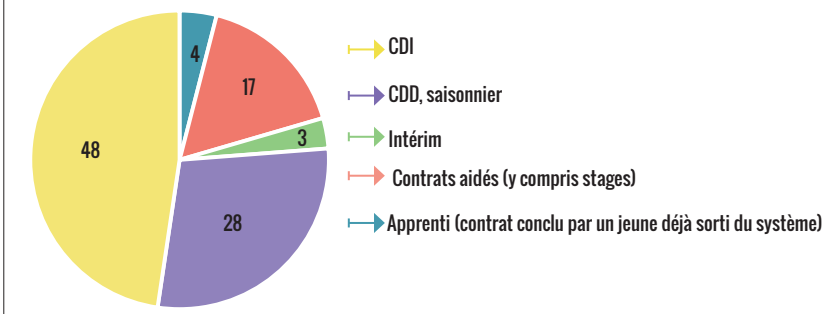

Contrats de travail des jeunes salariés tous secteurs

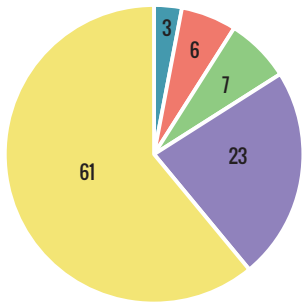

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.
Champ : jeunes sortis du système éducatif (y compris l'apprentissage) en emploi dans le privé en 2013.
Attention : ici les intérimaires sont classés dans l'activité de l'entreprise utilisatrice.

Part des temps partiels

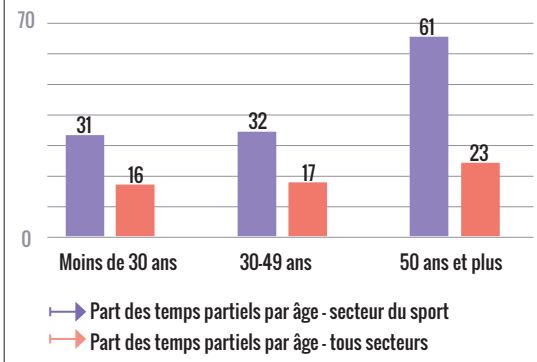

Source : INSEE, enquête Emploi 2013-2015.
Champ : ensemble des salariés (hors intérim), hors salariés de l'État et des collectivités locales.

Détail du temps partiel chez les jeunes débutants

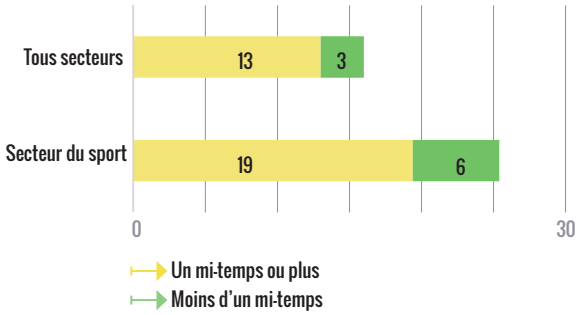

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.
Champ : jeunes sortant de formation initiale âgés de moins de 35 ans occupant un emploi salarié en mars 2013.

Salaires mensuels nets médians en équivalent temps plein

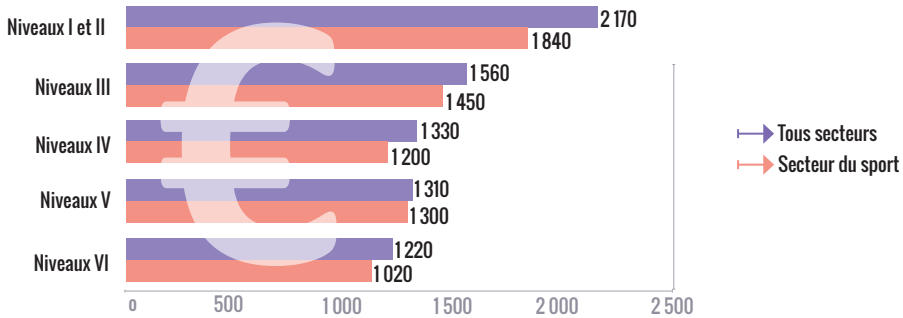

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.
Champ : jeunes sortis du système éducatif (y compris l'apprentissage) en emploi dans le privé en mars 2013.

L'emploi non salarié

Dans le secteur du sport, le travail non salarié est moins important chez les jeunes débutants que parmi l'ensemble des actifs du secteur (12 % contre 16 % en moyenne). Il reste cependant bien supérieur à celui observé dans l'ensemble de la population des primo-accédants à l'emploi.

Le travail non salarié représente 7 % de l'emploi des jeunes débutants, mais dans le secteur du sport il atteint les 12 %. Les titulaires d'un BPJEPS obtenu en formation initiale sont 23 % à travailler en tant que non-salariés trois ans après l'obtention de leur diplôme. Par ailleurs, le statut de non-salarié concerne davantage les hommes que les femmes. Cet écart s'explique notamment par le fait que ces derniers sont numériquement plus nombreux dans les métiers de l'encadrement sportif, alors que les femmes occupent plus souvent des métiers supports exercés en tant que salariées sur des tâches administratives.

La part que représente le métier d'éducateur sportif (PCS 424a) chez les jeunes débutants non-salariés est plus faible que celle observée pour l'ensemble des actifs du secteur. Ces métiers représentent un emploi sur deux chez les indépendants, les autres professions non salariées concernent principalement la gestion de structures diverses (remise en forme, parc de jeux pour enfants, parc aventure, activités dans le secteur de l'équitation…) ou encore le coaching[1] sportif. Les jeunes débutants qui occupent des métiers d'encadrement des activités sportives dans le secteur du sport sont plus souvent salariés.

Le fait d'exercer une activité indépendante dans le secteur du sport dépend également beaucoup de la spécialité de formation dont sont issus les jeunes. Ainsi, les diplômés d'un BPJEPS obtenu en formation initiale sont 23% à travailler en tant que non-salariés dans le secteur du sport, c'est 19 % pour les diplômés de la filière STAPS[2]. Ces chiffres traduisent la place grandissante de l'entreprenariat pour les jeunes générations et des domaines de formation conduisant à des secteurs de plus en plus investis par les travailleurs indépendants.

[1] Le coaching se définit ici comme une activité consistant à accompagner un ou des individus pour les aider. Il se différencie alors de l'activité d'entraînement.

[2] Ces diplômés STAPS peuvent par ailleurs détenir un diplôme professionnel du ministère des Sports.

Part de l'emploi non salarié chez les jeunes débutants

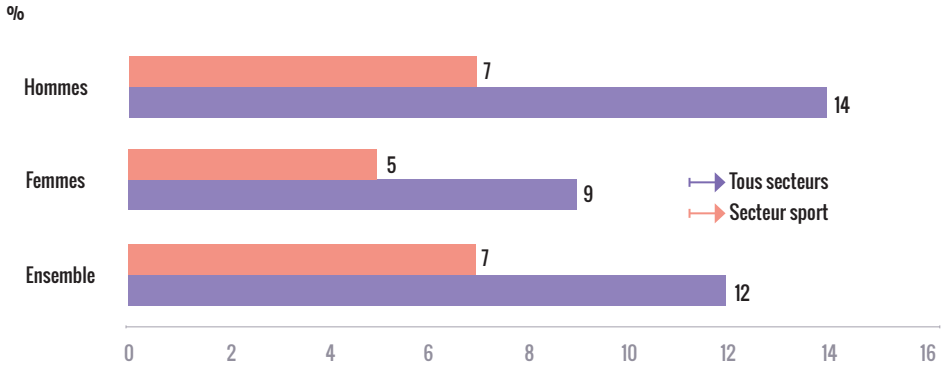

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.
Champ : jeunes occupant un emploi au terme de trois années de vie active.

Part des non-salariés selon l'origine de formation

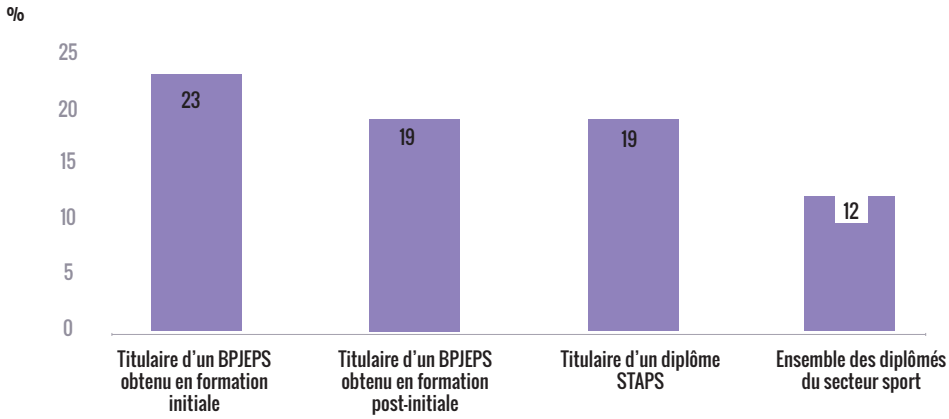

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.
Champ : jeunes occupant un emploi au terme de trois années de vie active dans le secteur du sport.

Professions exercées par les jeunes débutants non salariés dans le secteur du sport

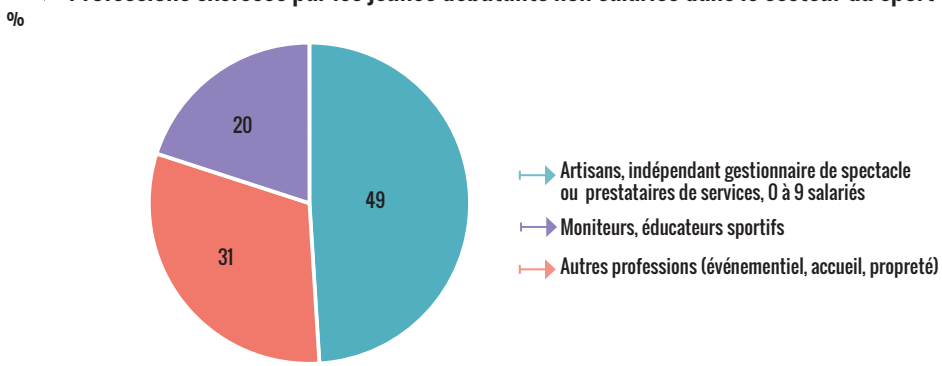

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.
Champ : jeunes occupant un emploi au terme de trois années de vie active.

Professions

Dans le secteur du sport, plus de 70 % des débutants occupent une profession intermédiaire.

La structure de qualification des emplois occupés par les jeunes débutants est comparable à celle observée pour l'ensemble des actifs du secteur avec cependant un poids supérieur pour les professions intermédiaires. Les métiers de l'encadrement sportif pèsent 45 % de l'ensemble des professions et 64 % des seules professions intermédiaires. Parmi les professions intermédiaires, la deuxième profession la plus représentée est celle des animateurs socioculturels et de loisirs qui comptent pour 14 % des emplois et 20 % des professions intermédiaires du secteur. Le secteur du sport offre également aux jeunes débutants des emplois d'administratifs, de technico-commerciaux, d'assistants publicitaires et des relations publiques, enfin quelques postes de techniciens de maintenance ou de l'environnement. La catégorie des employés regroupe quant à elle essentiellement des métiers de l'accueil, du secrétariat, de la comptabilité ou de la vente, celle des ouvriers des métiers animaliers, palefreniers ou encore soigneurs d'animaux, en particulier dans le secteur équestre.

La part des cadres restée stable au cours des 20 dernières années dans le secteur est par ailleurs plus faible que dans l'ensemble des secteurs. Elle est du même ordre de grandeur chez les jeunes que parmi l'ensemble des actifs du secteur. Le secteur du sport offre donc principalement des emplois de catégorie professions intermédiaires avec peu de progressions possibles vers des niveaux supérieurs. Cette catégorie est principalement alimentée soit par des jeunes ayant un diplôme professionnel de niveau IV du ministère des Sports, soit par des jeunes diplômés de l'enseignements supérieur dans la filière STAPS. La réglementation des professions dans ce secteur n'est pas étrangère à ce phénomène. On retrouve les mêmes constats pour certaines professions de la santé ou du social pour lesquelles l'accès à une profession est conditionné par l'obtention d'un diplôme particulier. Les professions de moniteur et d'éducateur sportifs nécessitent en effet une certification dans le domaine du sport, le plus souvent un BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport) ou par le passé un BEES (brevet d'état d'éducateur sportif).

Professions des jeunes débutants en emploi dans le secteur du sport

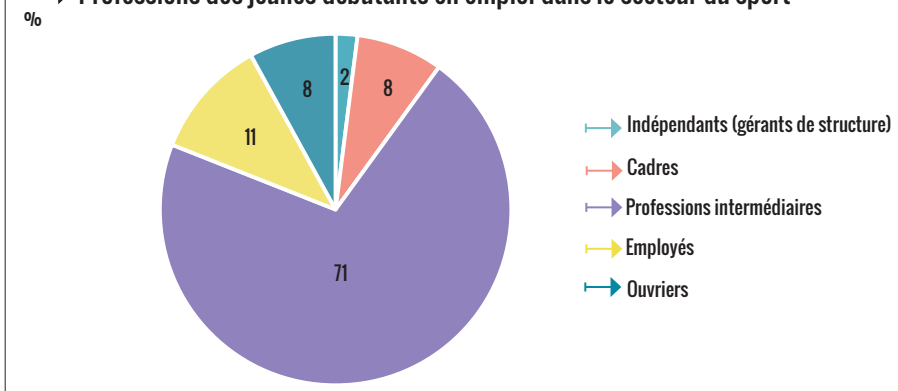

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.
Champ : jeunes occupant un emploi au terme de trois années de vie active dans le secteur du sport.

Professions des jeunes débutants en emploi (tous secteurs)

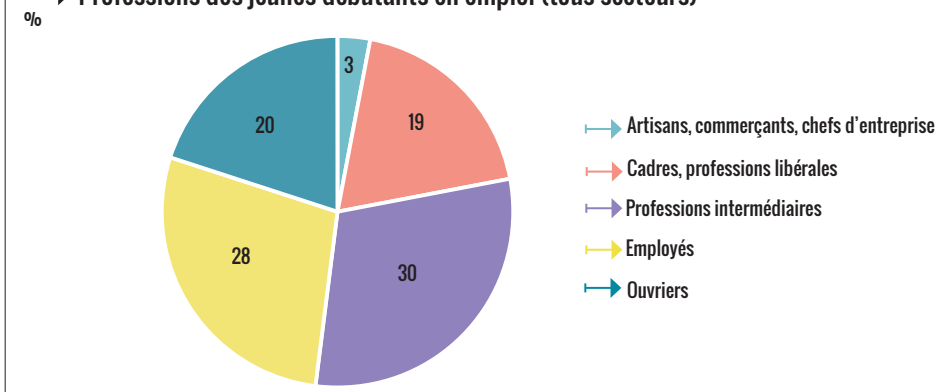

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.
Champ : jeunes occupant un emploi au terme de trois années de vie active.

Composition de la catégorie des professions intermédiaires dans le secteur du sport

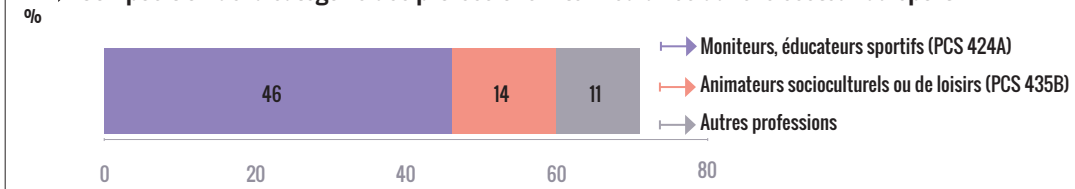

Source : Céreq, enquête Génération - Enquête 2013.
Champ : jeunes occupant un emploi au terme de trois années de vie active dans le secteur du sport.

L'approche métiers/professions (Chapitre 5)

PÉRIMÈTRE

La **profession** s'entend ici au sens de la nomenclature PCS , le code retenu est le 424a **« moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels »** qui appartient au grand groupe des professions intermédiaires. Cette rubrique comprend des salariés et des indépendants qui assurent hors des établissements scolaires, l'enseignement de disciplines sportives. Il regroupe deux grands types de professions :

- **« Les moniteurs de sports »** qui enseignent des activités sportives particulières à différents types de publics (de l'initiation au perfectionnement) : éducateurs sportifs, entraineurs, guide de montagne, instructeur technique….
- **« Les sportifs professionnels »** présents dans un nombre limité de sports.

SOURCES

- Enquête Génération- Céreq
- Recensement de la population-INSEE
- Enquête Emploi - INSEE

THÈMES

- Profession : éducateur sportif

Chapitre 5

Profession : éducateur sportif

Répartition régionale

En France selon le recensement de la population 2013, 104 400 personnes exercent le métier d'éducateur sportif à titre principal, soit 0,4 % de la population occupant un emploi. Ces professionnels sont inégalement répartis sur le territoire national : quatre régions concentrent 55 % des effectifs.

Le poids des éducateurs sportifs dans l'ensemble des actifs a augmenté, passant de 3‰ en 1999 à 4‰ en 2013.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est celle qui concentre le plus grand nombre d'éducateurs sportifs avec 18 % de professionnels en activité. Les activités de pleine nature représentent un poids économique important. C'est aussi la région où la densité est la plus forte (5,9 ‰). Elle est suivie de la région Ile-de-France avec 16 % des effectifs, mais ce sont dans les grandes régions touristiques du Sud que la profession rapportée à l'ensemble des actifs est la plus représentée (5,5 ‰ en PACA, 4,7 ‰ en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées). Dans ces régions, on trouve notamment une forte présence d'éducateurs sportifs dans les zones de montagne, que ce soit dans les Alpes ou les Pyrénées.

Le nombre d'éducateurs sportifs recensés correspond à l'ensemble des actifs occupant la profession d'éducateur sportif (PCS 424A) dans le cadre d'un emploi exercé à titre d'activité principale dans le secteur privé ou dans la fonction publique territoriale.

Là encore le statut de l'emploi (salarié ou non) varie beaucoup selon la région et la famille d'activités concernée. Au niveau national, un éducateur sportif sur quatre exerce son activité principale en tant que travailleur indépendant, c'est 41 % dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et 17 % en Ile-de-France. D'une façon générale, les éducateurs sportifs sont 61 % à exercer leur activité principale dans des structures appartenant au secteur du sport et cet indicateur apparait assez homogène d'une région à l'autre.

Effectifs et poids des éducateurs sportifs dans la population active régionale

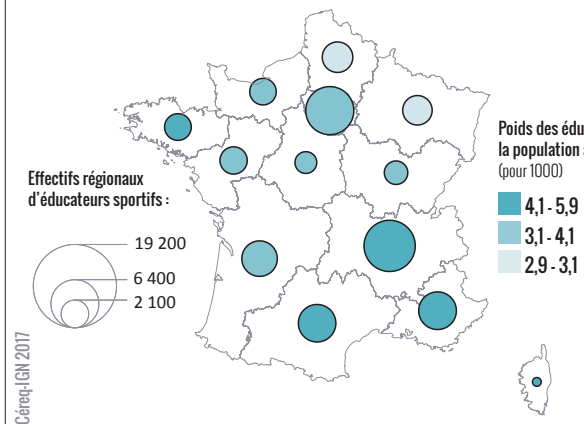

Note de lecture : la région Auvergne-Rhône-Alpes compte 19 200 emplois d'éducateurs sportifs exercés à titre d'activité principale et fait partie des régions où la densité de ces professionnels est la plus forte.

Source : INSEE - Recensement de la population 2013.

Répartition de l'ensemble des éducateurs sportifs

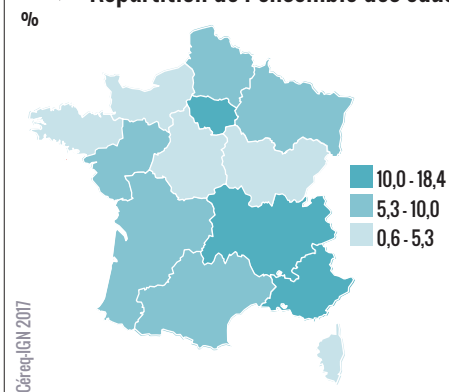

Source : INSEE - Recensement de la population 2013.

Part des non salariés parmi les éducateurs sportifs en emploi

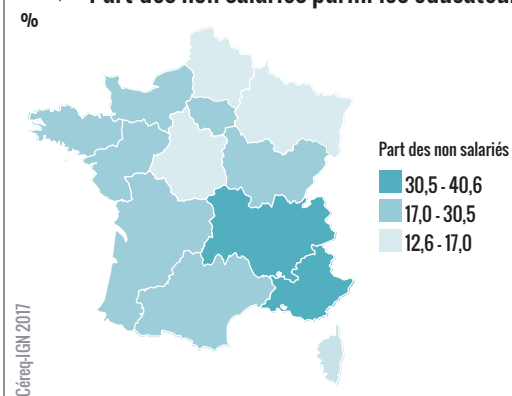

Source : INSEE - Recensement de la population 2013.

Part des femmes et temps de travail

Le métier d'éducateur sportif reste très largement exercé par des hommes, la part des femmes n'y est que de 33 %. Elle a certes augmenté depuis les années 1990 (27 %) mais sa progression reste timide.

La profession d'éducateur sportif s'est féminisée ces dernières années même si elle reste encore majoritairement occupée par des hommes. Le temps partiel est élevé chez les éducateurs(trices) sportifs(ves) salarié(e)s (38 % en moyenne au niveau national) comme il l'est par ailleurs pour l'ensemble des professions du secteur (34 %). Il concerne près d'une femme sur deux et 31 % des hommes.

La féminisation du métier d'éducateur sportif dépend également beaucoup de la discipline enseignée. Selon l'étude sur les éducateurs sportifs déclarés[1], 32 % des éducateurs sportifs possédant une carte professionnelle sont des femmes. La part des femmes est la plus élevée dans l'enseignement des activités d'expression de la forme et de la force (60 %). Chez les éducateurs sportifs généralistes, leur part est de 37 %. Les sports de pleine nature comptent quant à eux 31 % de femmes. À l'inverse, le métier d'éducateur sportif dans les sports collectifs reste très masculin avec seulement 9 % de femmes.

Le travail à temps partiel chez les éducateurs sportifs s'établit à 38 % en 2013. Depuis les années 1990 où les trois quarts de ces professionnels travaillaient à temps non complet, la tendance est à une nette diminution. La baisse du temps partiel observée d'une façon générale dans le secteur du sport est donc en grande partie imputable à l'augmentation de la part des temps complets chez les éducateurs sportifs. Toutefois, parmi ceux qui exercent leur activité à temps partiel, la moitié travaille moins de 15 heures. Le temps partiel reste ainsi de nature contrainte : 41 % des éducateurs sportifs justifient ce choix devant l'impossibilité de travailler davantage dans l'emploi occupé. À cet égard, la situation des femmes est accentuée : 48 % des éducatrices sportives travaillent à temps partiel et près de la moitié souhaiterait travailler davantage. Seules un tiers d'entre elles évoquent des raisons personnelles ou familiales. Ces chiffres laissent à penser que le temps partiel reste majoritairement non choisi.

[1] Atlas des éducateurs sportifs, *édition 2015, ministère des Sports.*

Raison principale du temps de travail partiel chez les éducateurs sportifs

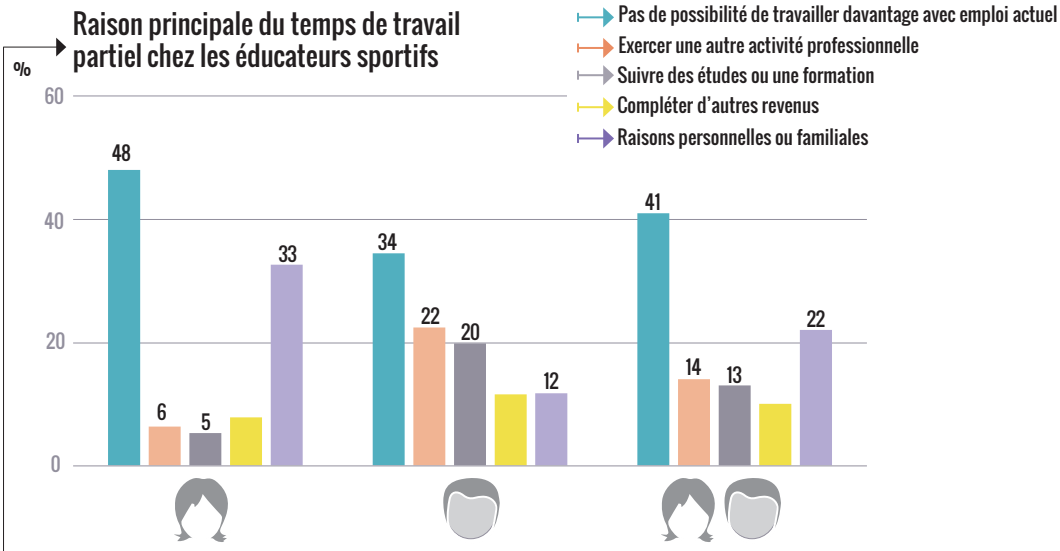

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des actifs occupant la profession d'éducateur sportif (PCS 424A).

Temps de travail des éducateurs sportifs

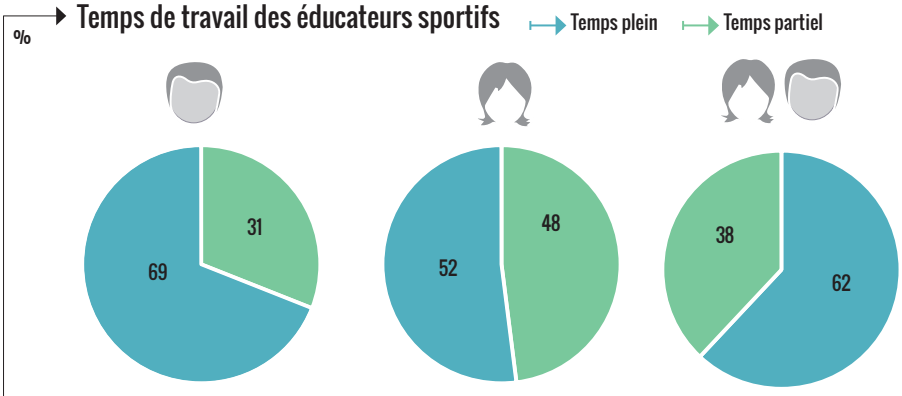

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des actifs occupant la profession d'éducateurs sportif (PCS 424A).

Taux de féminisation selon les disciplines

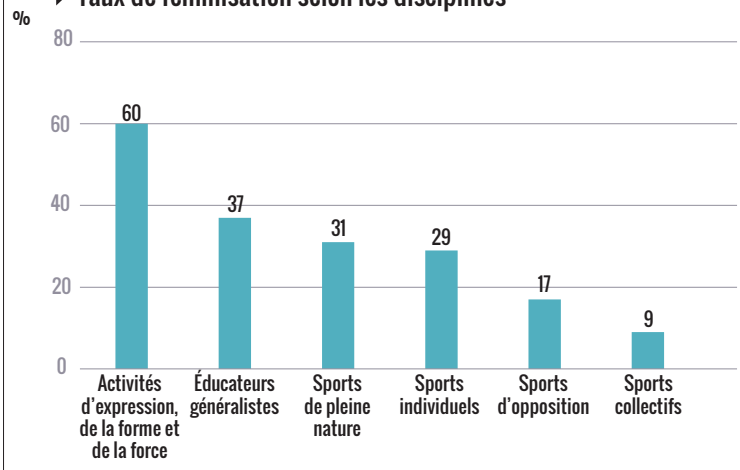

Source : *Atlas des éducateurs sportifs 2015*, ministère des Sports.
Ensemble des éducateurs sportifs déclarés. **Attention :** la déclaration ne signifie pas situation d'emploi d'enseignement sportif mais est une condition nécessaire et obligatoire.

Diplômes et niveaux de formation

L'augmentation du niveau de formation initiale des éducateurs sportifs s'est accentuée ces dernières années : 42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 26 % il y a 15 ans. Ces chiffres sont à l'image du secteur du sport dans son ensemble où les actifs sont plus diplômés que ceux de l'ensemble de l'économie.

Une des spécificités de la profession d'éducateur sportif est le niveau de formation acquis par ces professionnels. En effet, bien qu'il s'agisse d'une profession réglementée où le niveau de diplôme requis pour l'exercice professionnel est le niveau IV (équivalent baccalauréat), la jeunesse du secteur fait que bon nombre de professionnels détiennent également un diplôme de l'enseignement supérieur. Chez les éducateurs sportifs débutants diplômés du supérieur, la moitié est issue de la filière universitaire sportive, ce qui veut aussi dire que l'autre moitié a suivi une autre spécialité de formation, tout en détenant par ailleurs un diplôme sportif lui permettant d'exercer son activité contre rémunération. Par ailleurs, on n'observe pas réellement de distinction homme-femme en termes de niveau de qualification. En revanche, on constate des disparités territoriales liées à la fois à la structure sociodémographique des régions, ainsi qu'à l'hétérogénéité des activités enseignées. Ainsi, la part des diplômés du supérieur est de 5 points supérieure à la moyenne nationale en Ile-de-France et à l'opposé, si on exclut la Corse où les effectifs sont faibles, ce sont dans les régions du Nord-Ouest que le niveau de formation des éducateurs sportif est le plus faible.

Les sports de pleine nature sont, d'une façon générale, souvent encadrés par des professionnels dont le niveau de formation initiale est plus élevé.

Par ailleurs, parmi les jeunes débutants en emploi titulaires d'un diplôme professionnel du ministère des Sports (BPJEPS sport ou BEES), 56 % occupent, trois ans après l'obtention de leur qualification, la profession d'éducateur sportif et 6 % celle d'animateur socioculturel ou de loisirs. Le profil des diplômés en tant que sortants de formation initiale ou non ne modifie guère ces chiffres qui témoignent d'un lien fort entre filière de formation et métiers.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

BEES : brevet d'état d'éducateur sportif.

Part des diplômés du supérieur parmi les éducateurs sportifs

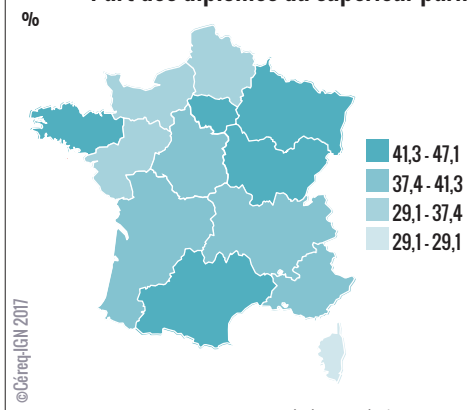

Source : INSEE - Recensement de la population 2013.

Plus haut diplôme obtenu

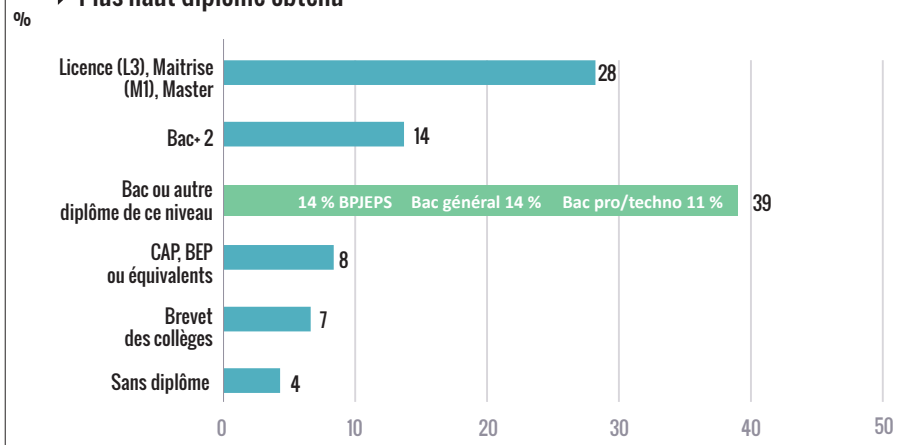

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des actifs occupant la profession d'éducateurs sportif (PCS 424A).

Répartition par « métiers » selon le type de diplôme obtenu

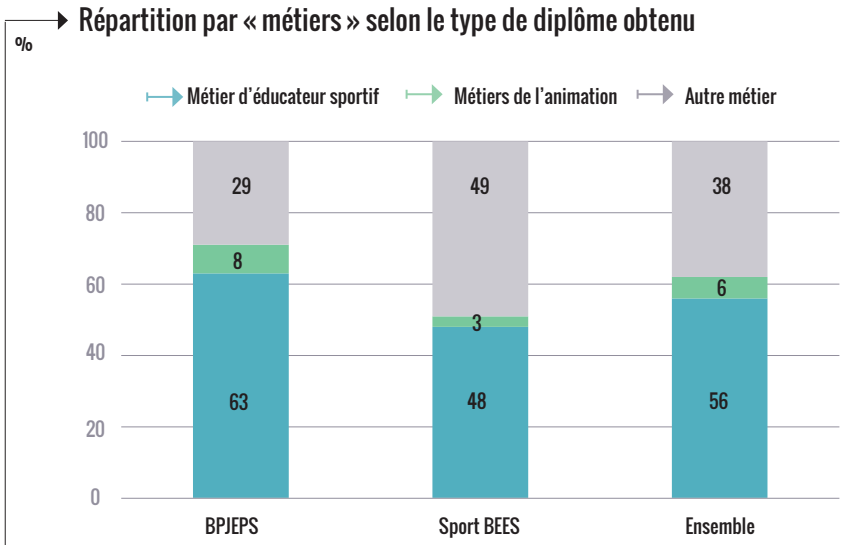

Source : Céreq, enquete Génération - Enquête 2013.
Champ : ensemble des diplômés Jeunesse et Sport en emploi en mars 2013.

Âge et statut d'emploi

L'âge médian des éducatifs sportifs en France est de 35 ans. La part des jeunes de moins de 25 ans est de 14 %, soit deux fois plus que dans l'emploi total. Ils sont plus souvent salariés alors que les plus âgés exercent davantage leur activité en tant que travailleurs indépendants.

La part des moins de 25 ans est deux fois plus forte parmi la profession d'éducateur sportif que celle observée pour l'ensemble des professions. La profession n'échappe cependant pas à la baisse tendancielle de l'emploi des jeunes dans la population active occupée totale, mais de façon atténuée en raison notamment des différents dispositifs d'aide à l'emploi qui se sont succédé auprès de ce public.

Un éducateur sportif sur quatre exerce son activité en tant que non-salarié (employeurs ou travailleur indépendant, autoentrepreneur). Cette part est légèrement plus élevée que pour l'ensemble des métiers exercés au niveau national (22 %) et comporte d'importantes disparités régionales. Ces différences sont directement liées aux spécificités des territoires et aux activités pratiquées. Ainsi, dans les sports de pleine nature, le statut de travailleur indépendant est beaucoup plus fréquent. Ces sports sont particulièrement représentés dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et PACA où le pourcentage de non-salariés parmi les éducateurs sportifs est respectivement de 41 % et 34 %. D'une façon générale, le profil des non-salariés est légèrement plus masculin (64 % d'hommes) et nettement plus âgé : 61 % des non-salariés ont plus de 40 ans, 33 % plus de 50 ans. À l'inverse, les plus jeunes sont plus souvent salariés : 58 % ont moins de 40 ans et 16 % moins de 25 ans.

Le secteur privé comprend les entreprises privées et les associations.

Le secteur public comprend les trois fonctions publiques (État, hospitalière, territoriale) et les entreprises publiques (EDF, SNCF…).

Au total, la moitié des éducateurs est salariée du privé, un quart est salarié du public et le dernier quart est non salarié.

L'âge des éducateurs sportifs selon leur statut d'emploi

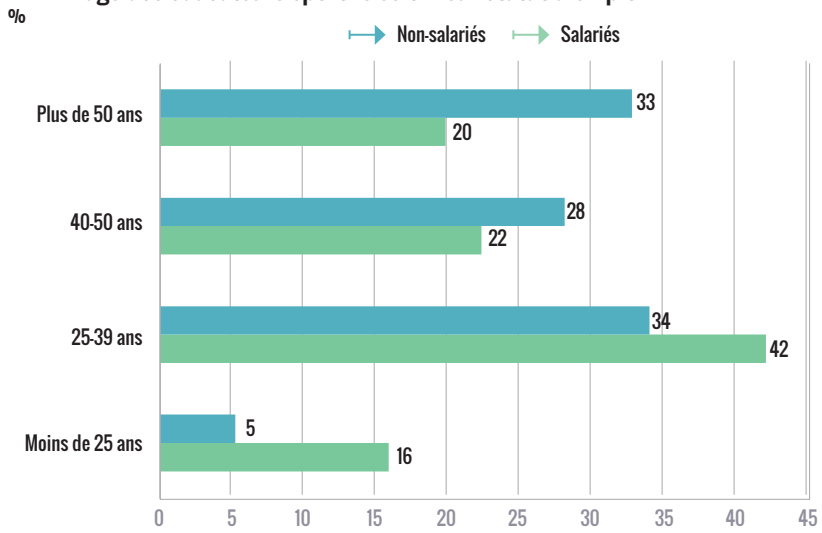

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des actifs occupant la profession d'éducateur sportif - Emploi occupé à titre principal.

Statut d'emploi des éducateurs sportifs

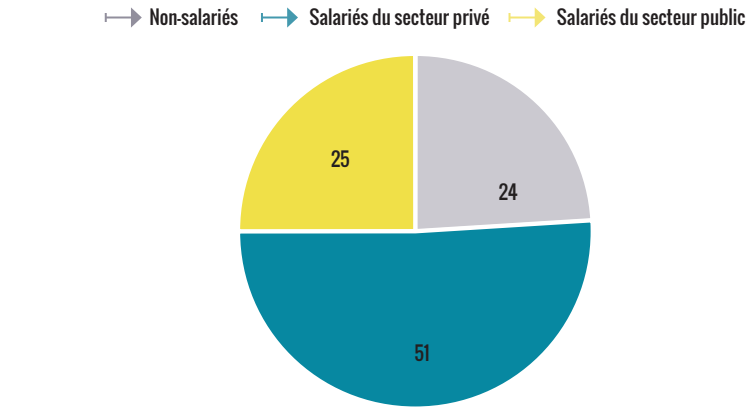

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des actifs occupant la profession d'éducateur sportif - Emploi occupé à titre principal.

Professions et employeurs

20 % des éducateurs sportifs déclarent exercer plusieurs activités professionnelles. 10 % des salariés déclarent avoir plusieurs employeurs.

On oppose souvent à l'existence de contrats de courte durée ou saisonniers dans la profession, l'argument d'une pluriactivité qui viendrait compenser en quelque sorte la précarité des situations observées. L'idée selon laquelle la plupart des encadrants sportifs cumuleraient à la fois des activités professionnelles et des statuts d'emploi (indépendants/salariés) est ainsi souvent évoquée, mais il faut reconnaitre qu'il est difficile de mesurer statistiquement précisément les phénomènes de situations d'activités multiples. Au-delà de la mesure exacte de la pluriactivité, quels sont les principaux types de combinaison que l'on observe ? Parmi l'ensemble des éducateurs sportifs actifs, 13 % déclarent exercer plusieurs professions, c'est-à-dire en d'autres termes une profession autre que celle déclarée en profession principale. Dans 42 % des cas, cette deuxième activité est exercée en tant que non-salarié et une fois sur deux elle se situe dans le secteur du sport. Par ailleurs, 10 % des actifs salariés déclarent avoir plusieurs employeurs dans le cadre de leur profession principale d'éducateurs sportifs.

Les situations de pluriactivité peuvent être appréhendées statistiquement sous deux angles : d'une part, l'exercice de plusieurs professions et, d'autre part, l'exercice d'une profession principale pour des employeurs différents.

La pluriactivité chez les éducateurs sportifs

%

Nombre de professions exercées

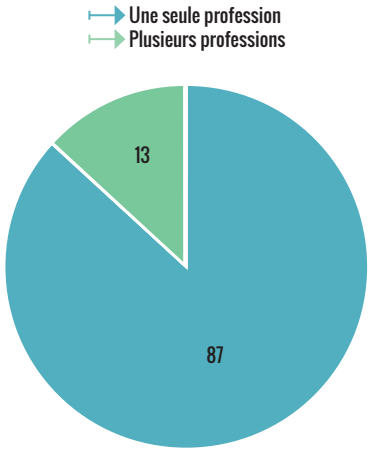

Nombre d'employeurs pour les salariés

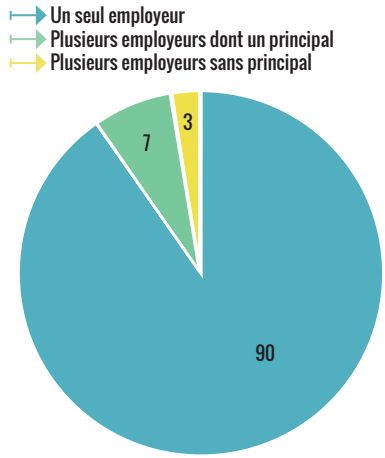

Nature de l'employeur dans le cadre d'une activité secondaire

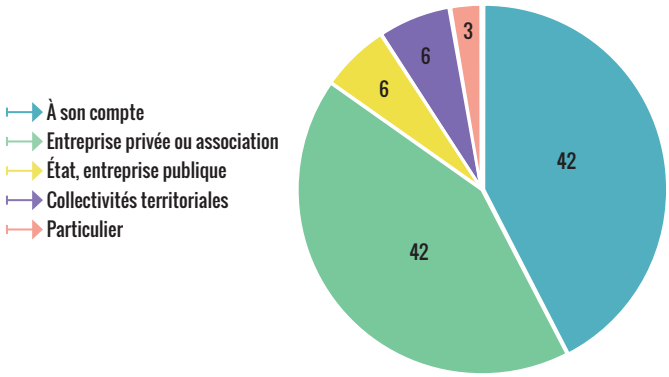

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des salariés et non-salariés multi-actifs occupant une profession principale d'éducateur sportif.

Principaux secteurs d'activité de la profession secondaire

%

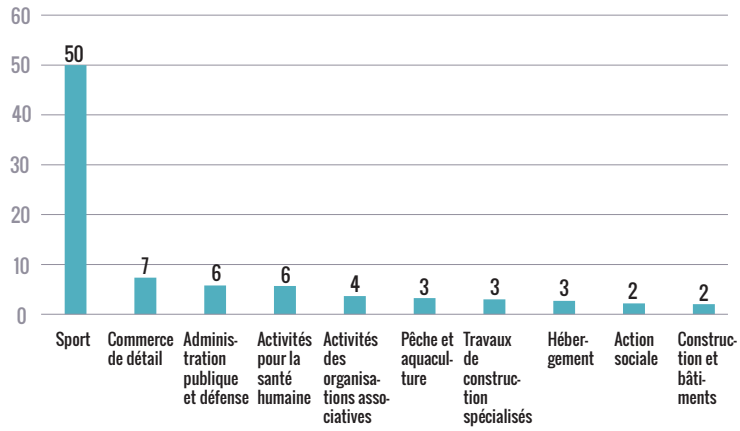

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des salariés multi-actifs occupant une profession principale d'éducateur sportif.

Les secteurs qui emploient des éducateurs sportifs

69 % des éducateurs sportifs salariés exercent leur activité principale dans le secteur privé et 28 % dans une collectivité territoriale. Par ailleurs, 60 % des éducateurs sportifs en emploi exercent leur activité principale dans le secteur du sport et ce, quel que soit leur statut salarié ou non.

Le lien entre profession occupée et secteurs d'activités est fort dans le métier d'éducateur sportif car 75 % des emplois sont exercés dans deux grandes familles d'activités (secteur du sport et filière sportive des collectivités territoriales).

Les éducateurs sportifs exercent ainsi principalement leur activité dans les cinq sous-secteurs d'activité qui composent le secteur du sport tel qu'il est défini dans la première partie de cet ouvrage. L'emploi se répartit entre des activités d'enseignement et d'autres activités liées au sport principalement dans les clubs de sport ou liées à la gestion des équipements. Cependant, la profession est également présente dans d'autres secteurs puisque 40 % des emplois se situent en dehors de ce périmètre se répartissant à la fois dans le secteur public (collectivités territoriales essentiellement), et dans d'autres activités du secteur privé marchand ou associatif telles que les autres activités associatives, le commerce, les services personnels (entretien corporel) pour les principaux.

Le secteur du sport concerne les activités suivantes :

- L'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs : code NAF 8551Z.
- Les autres activités liées au sport : codes NAF 9311Z : Gestion d'installations sportives ; 9312Z : Activités de clubs de sport ; 9313Z : Activités des centres de culture physique ; 9319Z : Autres activités liées au sport.

L'emploi des éducateurs sportifs

%

Selon le secteur

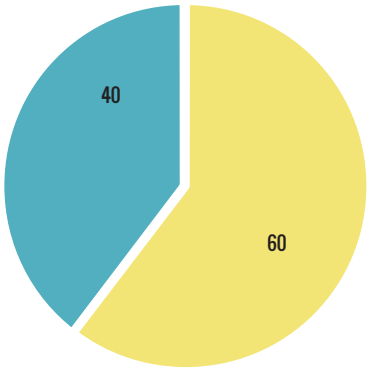

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des actifs occupant une profession principale d'éducateur sportif.

Selon le statut de l'établissement de l'employeur principal

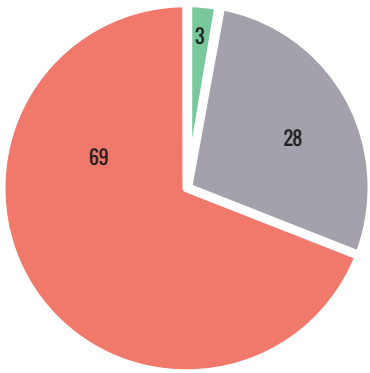

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des salariés occupant une profession principale d'éducateur sportif.

Les secteurs d'activité des éducateurs sportifs

%

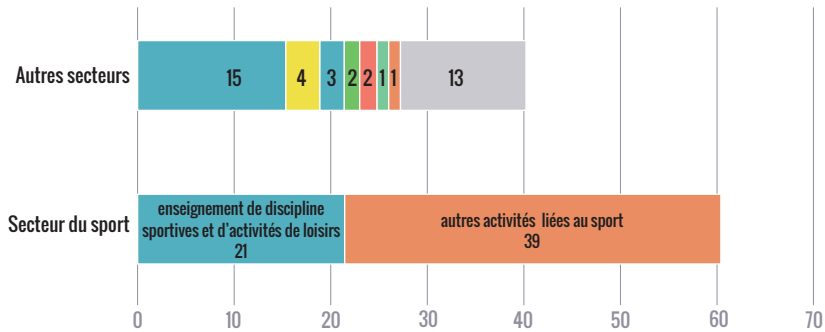

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des actifs occupant une profession principale d'éducateur sportif.

Les caractéristiques des travailleurs non salariés

Un quart des éducateurs sportifs déclare exercer sa profession principale en tant que non-salarié principalement avec un statut de travailleur indépendant. En outre, un certain nombre de salariés cumulent ce statut avec leur profession principale.

Le statut de travailleur indépendant est le plus représenté parmi les non-salariés (20 %) mais on trouve également des non-salariés employeurs (4 %). L'autoentreprenariat est une des formes de ce travail indépendant. Selon les chiffres de l'Insee[1] sur les créations d'entreprises en 2014, les moins de 30 ans sont de plus en plus présents parmi les autoentrepreneurs immatriculés tous secteurs confondus. C'est aussi chez les 18-24 ans que l'envie de créer une entreprise ou de se mettre à son compte est la plus forte. Chez les éducateurs sportifs, population plus jeune que la moyenne des professions, c'est pourtant l'inverse que l'on observe ; les travailleurs indépendants sont plus âgés que leurs homologues salariés : 61 % des travailleurs indépendants dans la profession ont plus de 40 ans. Les niveaux de formation sont globalement comparables avec une légère surreprésentation des diplômés du supérieur (licence et plus) chez les travailleurs indépendants. Le plus souvent ils exercent des activités dans les sports de pleine nature ou encore les centres de remise en forme.

La notion de statut ne s'applique qu'à la population active ayant un emploi. Elle permet, pour l'ensemble des actifs ayant un emploi, de distinguer de manière systématique les personnes à leur compte des salariés et, au sein de ceux-ci, ceux qui travaillent respectivement dans les secteurs privé, public ou semi-public :

Salariés : les salariés du secteur privé, de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière) et ceux des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale.

Non-salariés : indépendants sans salarié, employeurs, aides familiaux.

[1] *Chiffres INSEE 2016 sur les autoentrepreneurs immatriculés en 2014.*

Âge des éducateurs sportifs selon leur statut d'emploi

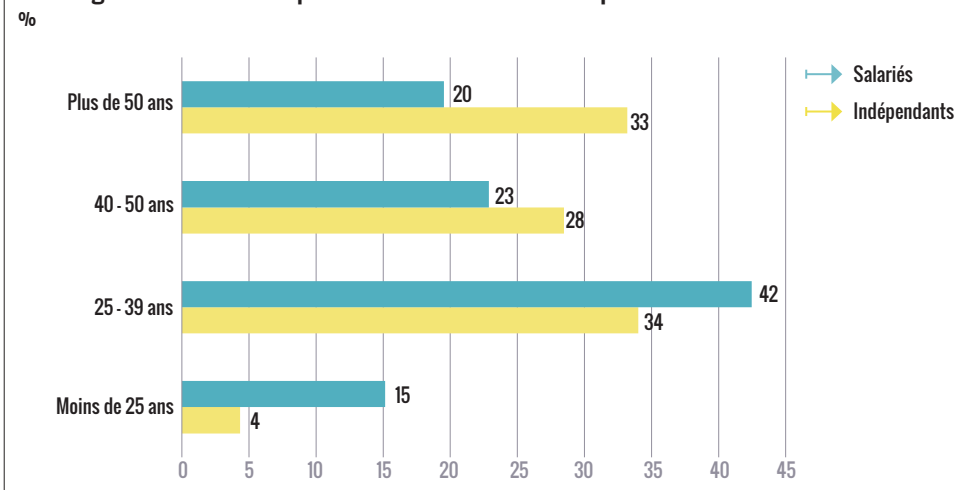

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des actifs occupant une profession principale d'éducateur sportif.

Plus haut diplôme obtenu par les éducateurs sportifs

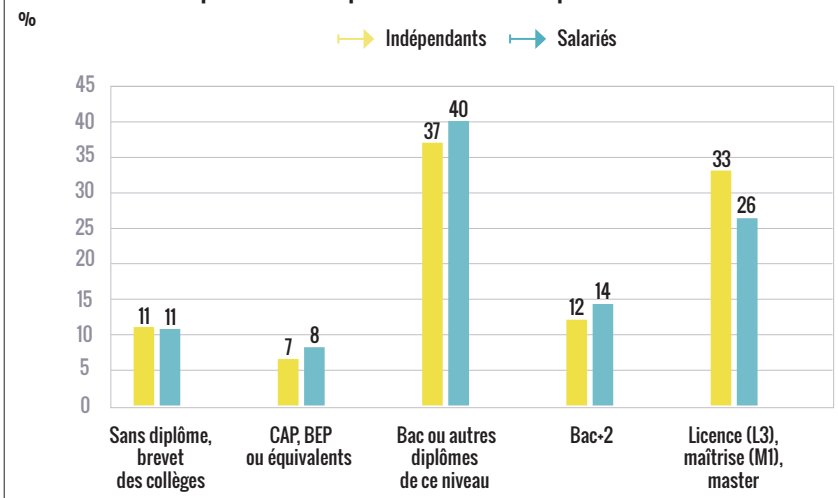

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des actifs occupant une profession principale d'éducateur sportif.

La pluri-activité

Chez les éducateurs sportifs, les non-salariés exercent souvent plusieurs professions alors que les salariés ont plus souvent une profession principale exercée chez plusieurs employeurs.

La pluriactivité et la saisonnalité sont des réalités dont les professionnels sont conscients, mais qui ne sont pas toujours faciles à mesurer. Elles reflètent en effet une grande diversité de situations selon les disciplines, les territoires, les choix de vie des individus.

La pluriactivité prend des formes différentes selon le statut déclaré de la profession principale. Ainsi les travailleurs indépendants sont 21 % à avoir plusieurs activités professionnelles. Ces activités correspondent : soit à l'exercice de plusieurs professions, c'est le cas pour un éducateurs sportif sur cinq ; soit à la présence de plusieurs employeurs. Cette deuxième forme de pluriactivité est celle qui domine chez les salariés.

La notion de pluriactivité peut recouvrir plusieurs concepts : l'exercice de plusieurs professions, l'exercice d'une seule profession pour plusieurs employeurs.

On distingue ainsi trois grands profils de pluriactifs sportifs :

- Les indépendants qui exercent plusieurs professions, leur métier principal demeurant celui d'encadrant sportif avec une activité secondaire dans d'autres secteurs (bâtiment, agriculture par exemple) en tant que salarié ou non.
- Les éducateurs sportifs dont l'activité principale est exercée en tant que salarié mais qui développent à côté une activité indépendante parfois saisonnière ou complémentaire en termes de revenus.
- Les pluriactifs salariés qui tirent leurs revenus d'une seule discipline mais qui ont plusieurs employeurs (mairie, club, associations sportives…).

Les formes de la pluricativité chez les éducateurs sportifs selon le statut d'emploi de la profession principale

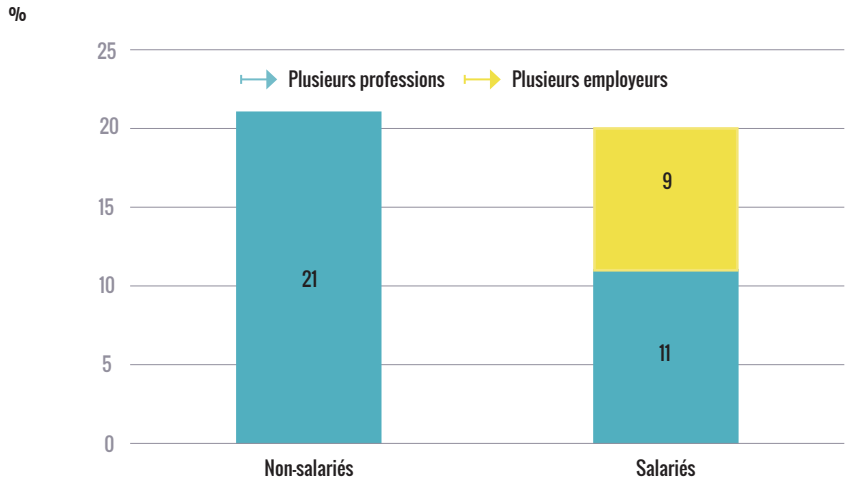

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des actifs occupant une profession principale d'éducateur sportif.

Note de lecture : 21 % des éducateurs sportifs non salariés exercent plusieurs professions.
9 % des éducateurs sportifs salariés ont plusieurs employeurs

Statut de l'activité secondaire selon le statut de l'activité principale chez les éducateurs sportifs

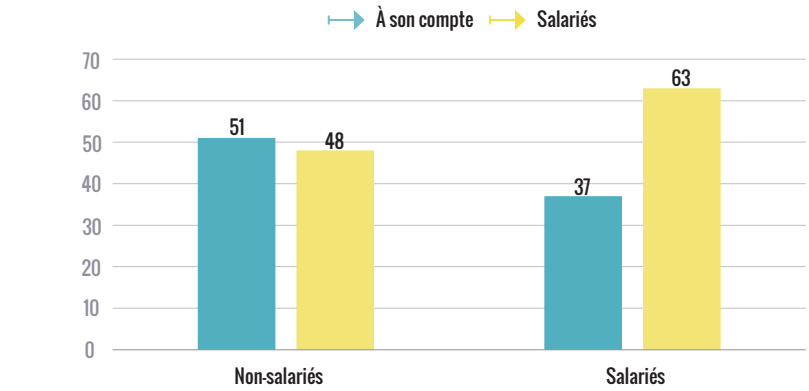

Source : enquête Emploi 2013-2015 - Exploitation Céreq.
Champ : ensemble des actifs occupant une profession principale d'éducateur sportif.

Note de lecture : parmi les éducateurs sportifs pluriactifs salariés, 63 % d'entre eux exercent une activité secondaire salariée.

Formation - Travail - Emploi
Céreq
www.cereq.fr
10, place de la Joliette - BP 31321
13567 Marseille Cedex 02

Ouvrage coédité par le Céreq et la
direction des Sports du ministère des Sports

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION	Didier LACROIX
DIRECTEUR SCIENTIFIQUE	Emmanuel QUENSON
COORDINATION CÉREQ	Mickaële MOLINARI
COORDINATION SOUS-DIRECTION DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS DU MINISTÈRE DES SPORTS	Jean-François LOCHET
RESPONSABLE D'ÉDITION	Christian CAMPO
AUTEUR	Mickaële MOLINARI
PRODUCTION DE DONNÉES	Anne DELANOË
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION	Christian CAMPO
MAQUETTE/PAO	Zineb MOUACI
IMPRIMÉ PAR	IMPREMIUM MARSEILLE
DIFFUSION	Elsa PERSONNAZ

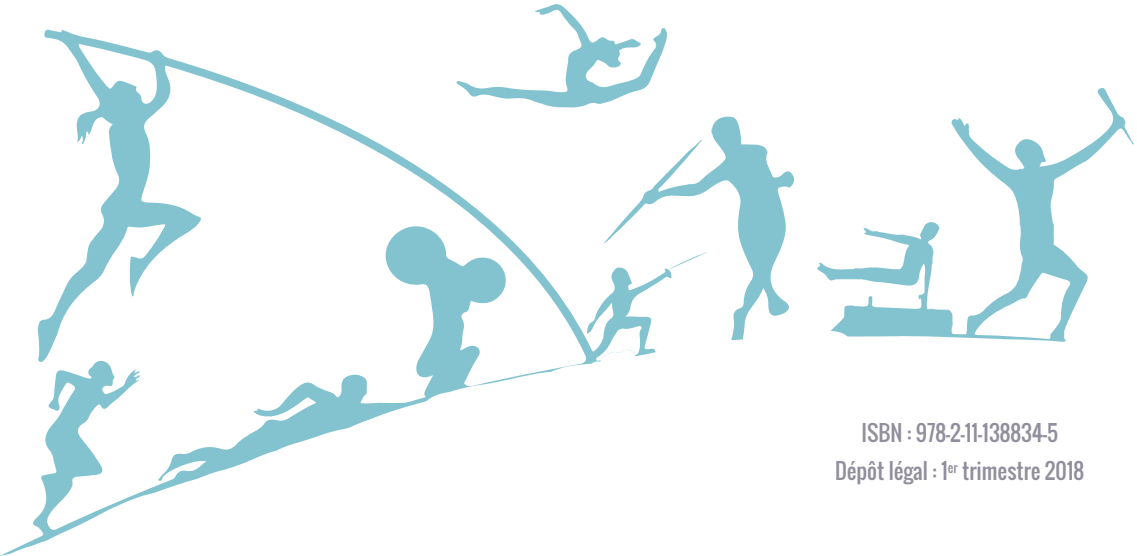

ISBN : 978-2-11-138834-5
Dépôt légal : 1er trimestre 2018